

Conseil**C/57/2****Cinquante-septième session ordinaire
Genève, 27 octobre 2023****Original : anglais
Date : 14 août 2023**

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'UPOV EN 2022*Document établi par le Bureau de l'Union**Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV*

1. Le Rapport sur la performance de l'UPOV en 2022 a été établi conformément aux articles 2.14 et 2.14bis du Règlement financier et règlement d'exécution du règlement financier et rend compte des résultats obtenus au regard des critères établis dans le programme et budget de l'exercice biennal 2022-2023 (document C/55/4 Rev.).

2. *Le Conseil est invité à prendre note du Rapport sur la performance de l'UPOV en 2022.*

[Le Rapport sur la performance de l'UPOV en 2022 suit]



Rapport sur la performance de l'UPOV en 2022

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ	3
Synthèse financière	3
Politique générale en matière de protection des obtentions végétales (sous-programme UV.1)	4
Services fournis à l'Union en vue d'augmenter l'efficacité du système de l'UPOV (sous-programme UV.2)	6
Aide à la mise en place et à l'application du système de l'UPOV (sous-programme UV.3)	8
Relations extérieures (sous-programme UV.4)	9
I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS	11
II. EXÉCUTION DU PROGRAMME	18
SOUS-PROGRAMME UV.1 : Politique générale en matière de protection des obtentions végétales ..	18
SOUS-PROGRAMME UV.2 : Services fournis à l'Union en vue d'augmenter l'efficacité du système de l'UPOV	22
SOUS-PROGRAMME UV.3 : Aide à la mise en place et à l'application du système de l'UPOV	25
SOUS-PROGRAMME UV.4 : Relations extérieures	30
III. ANNEXES	33
ANNEXE I Ressources extrabudgétaires (fonds fiduciaires)	33
ANNEXE II Fonds de roulement et contributions	36
ANNEXE III Situation en ce qui concerne l'UPOV.....	40
ANNEXE IV Membres de l'Union	42
ANNEXE V Liste des activités en 2022	43
IV. APPENDICE	44
Sigles et abréviations	44

RÉSUMÉ

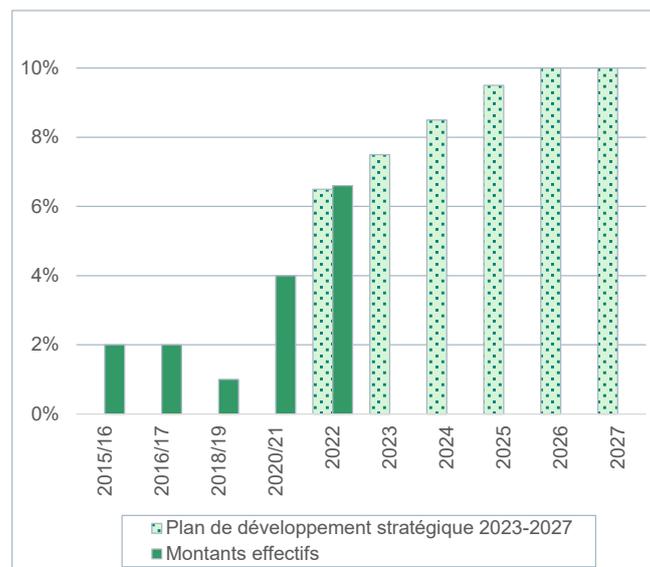
Synthèse financière

Le résultat budgétaire global réalisé par l'UPOV pour 2022 se traduit par un excédent de 0,2 million de francs suisses.

Le montant global des recettes pour 2022 est conforme au budget. L'augmentation plus élevée que prévu des recettes est due aux nouvelles contributions versées par le Ghana et Saint-Vincent-et-les Grenadines (à hauteur de 0,2 unité chacun), aux recettes plus élevées que prévu provenant des taxes UPOV PRISMA et des cours d'enseignement à distance. Cette augmentation a été compensée par une diminution plus forte que prévu des recettes provenant des taxes PLUTO et des coûts d'appui au programme liés aux fonds fiduciaires. En raison d'un problème apparu dans le processus d'émission des factures, les recettes provenant de PLUTO n'ont pas été fondées sur le nombre d'utilisateurs payant des taxes en 2022. Ce problème sera corrigé en 2023.

Les recettes de 6,2%, autres que celles provenant des unités de contributions enregistrées en 2022, sont conformes à l'objectif fixé dans le Plan de développement stratégique pour 2023-2027, à savoir atteindre 10% d'ici à 2027.

Figure 1. Recettes autres que les unités de contribution



Afin de garantir une mise en œuvre prudente du programme et budget biennal, les dépenses sont concentrées dans la première année de l'exercice. En 2022, les dépenses globales se sont élevées à 47% du budget biennal 2022-2023. Les dépenses de personnel ont représenté 43% du budget pour l'exercice biennal, en raison d'un poste demeuré vacant la plupart de l'année et d'un retard dans le recrutement de fonctionnaires temporaires jusqu'à la seconde année de l'exercice. Ces résultats ont été compensés par des dépenses supplémentaires dans le domaine des services contractuels. Il n'y a pas eu de dépenses pour les stages et les bourses en raison de la pandémie de COVID-19 qui limite toujours la mobilité des boursiers potentiels. Les dépenses liées aux voyages, à la formation et aux indemnités en 2022 n'ont représenté que 10% du budget biennal en raison de l'adoption de la "nouvelle normalité", notamment l'utilisation accrue des outils virtuels/hybrides pour les réunions, diminuant ainsi les frais de voyages.

Politique générale en matière de protection des obtentions végétales (sous-programme UV.1)

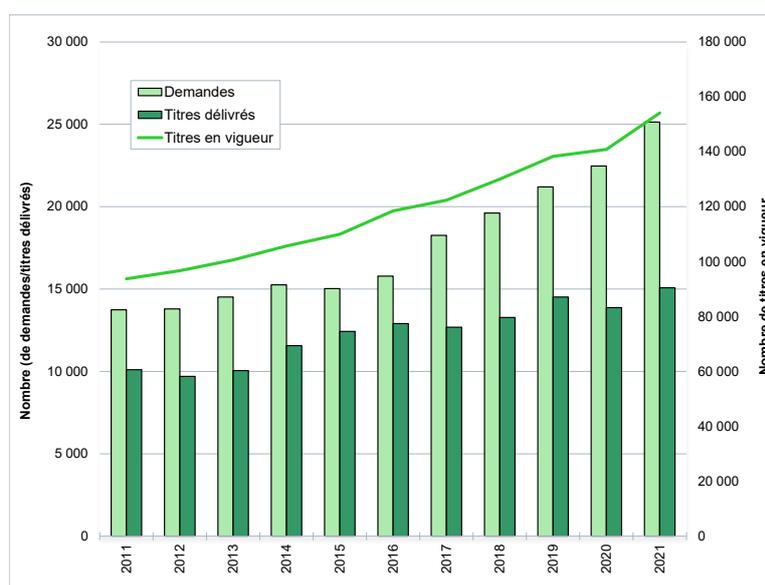
Croissance du système de l'UPOV

Les rapports de 2022 ont révélé que 2021 avait été une année exceptionnelle pour la protection des obtentions végétales, les objectifs suivants ayant été dépassés pour la première fois :

- 25 000 demandes (12% d'augmentation)
- 15 000 titres délivrés (9% d'augmentation)
- 150 000 titres en vigueur (9% d'augmentation)

Plus de 56% (187 190) de tous les titres délivrés dans le cadre du système de l'UPOV (331 078) ne sont plus en vigueur, ce qui signifie que les obtentions en question peuvent désormais être utilisées sans aucune restriction sur les territoires concernés.

Figure 2. Nombre total de demandes déposées, de titres délivrés et de titres en vigueur



La figure 3 montre que l'augmentation récente du nombre de demandes et de titres délivrés est due à une forte croissance dans la région d'Asie, notamment en Chine, qui représentait 42% de toutes les demandes des membres de l'UPOV en 2021. Les figures 4 et 5 révèlent également que la croissance du nombre de demandes et de titres délivrés tient essentiellement à une augmentation du nombre de demandes déposées par des résidents.

Figure 3. Demandes de droits d'obtenteur – par région

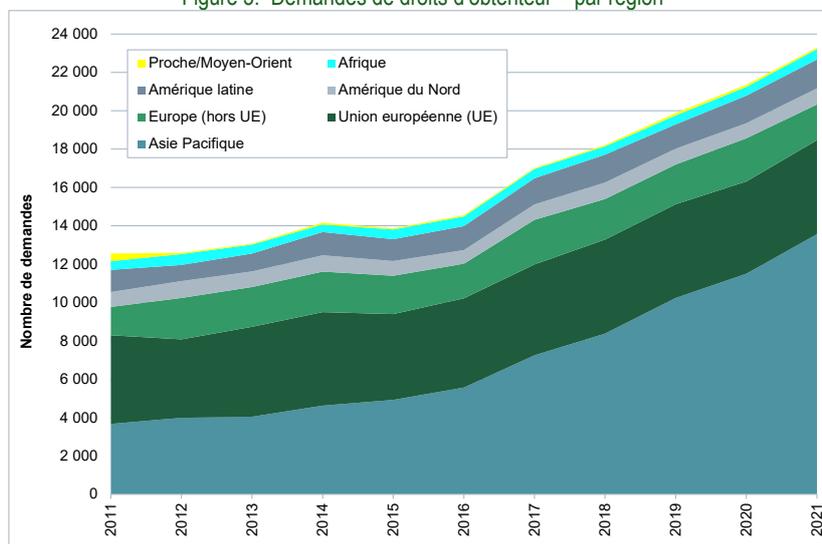


Figure 4. Demandes de droits d'obtenteur déposées par des résidents ou des non-résidents

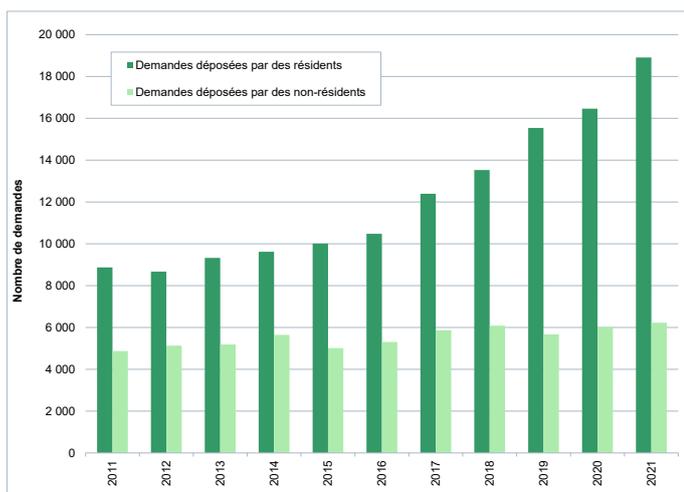
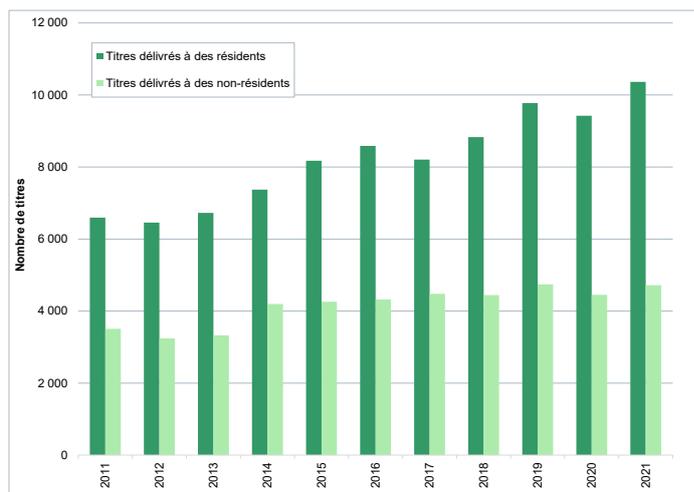


Figure 5. Titres d'obtenteur délivrés à des résidents ou à des non-résidents



L'analyse par type de plante¹ indique que la part des demandes et d'octrois de titres pour des variétés agricoles a considérablement augmenté au cours des 10 dernières années, tandis que la part des variétés ornementales a enregistré une forte baisse. En 2012, près de la moitié des demandes et des titres délivrés portait sur des variétés ornementales, alors que celles-ci ne représentaient qu'un tiers des demandes et titres en 2022 :

Demandes déposées par type de plante

Année	Type de plante			
	Agriculture	Arbres forestiers	Plantes fruitières	Plantes ornementales
2012	27%	0,9%	12%	48%
2022	39%	0,7%	15%	28%

Titres délivrés par type de plante

Année	Type de plante			
	Agriculture	Arbres forestiers	Plantes fruitières	Plantes ornementales
2012	26%	0,7%	9%	48%
2022	42%	0,5%	12%	30%

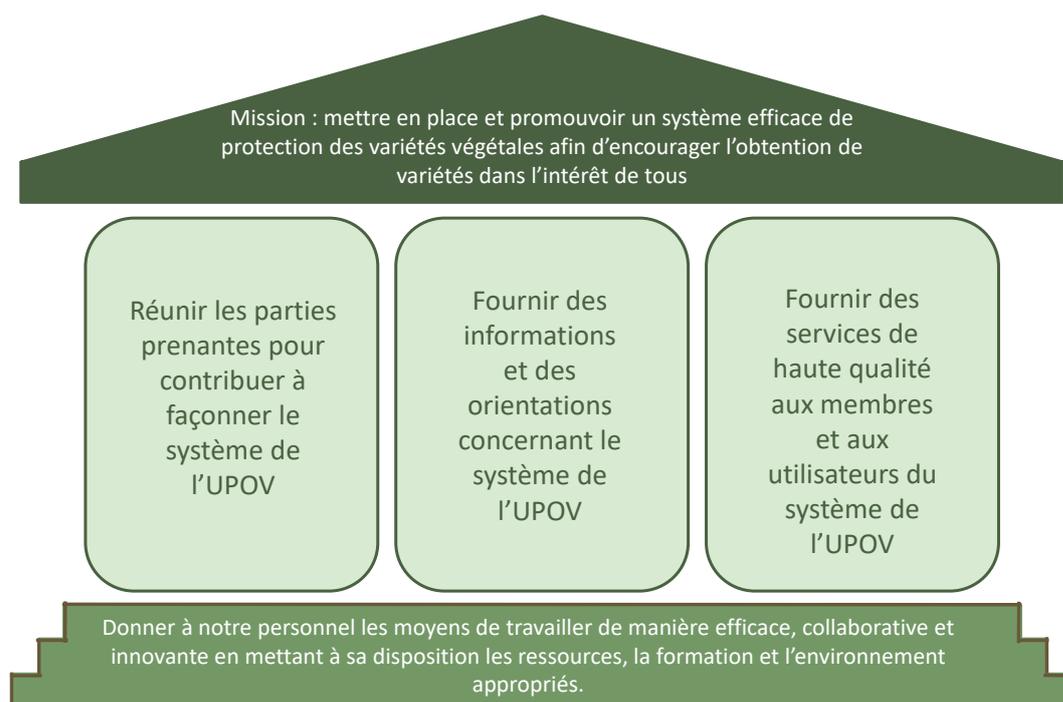
Plan d'action stratégique

La croissance du système de l'UPOV constituait un élément important du Plan de développement stratégique pour 2023-2027 adopté par le Conseil en 2022.

La maison stratégique du Plan de développement stratégique décrit la mission, les piliers stratégiques et la fondation de l'UPOV, fournissant un cadre pour répondre au besoin d'un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous.

La maison stratégique est fondée sur l'amélioration continue en s'appuyant sur les points forts de l'UPOV, tout en traçant une voie vers l'avenir axée sur la fourniture de services aux membres de l'UPOV et aux utilisateurs du système de l'UPOV.

¹ Voir la figure 13



Travaux des comités de l'UPOV

Un examen a été mis en place au sein du Comité technique afin d'évaluer les possibilités d'amélioration de l'efficacité du travail du Comité technique et des groupes de travail techniques (TWP), notamment en vue d'accroître la coopération en tant qu'avantage fondamental de l'adhésion à l'UPOV. Le Comité technique est en particulier convenu que les TWP devraient alterner entre réunions physiques et réunions virtuelles d'une année sur l'autre et qu'au moins deux réunions des TWP se tiendraient chaque année civile, afin de garantir que les experts soient en mesure de participer par voie électronique à tous les examens des principes directeurs d'examen, des documents TGP et TWP.

Services fournis à l'Union en vue d'augmenter l'efficacité du système de l'UPOV (sous-programme UV.2)

UPOV e-PVP

Le Plan de développement indique que les nouvelles évolutions en matière de technologie de l'information, ainsi que la création du poste d'administrateur informatique à l'UPOV, ont permis à l'UPOV de développer son projet de plateforme de gestion électronique de la protection des obtentions végétales (UPOV e-PVP), qui offre la possibilité de fournir des services aux membres de l'Union d'une manière qui améliorera l'efficacité du système de l'UPOV dans son ensemble et permettra de parvenir à un "nivellement par le haut" au sein de l'UPOV. UPOV e-PVP appuiera de manière cohérente et exhaustive la mise en œuvre du système de protection des obtentions végétales de l'UPOV, dont une partie ou la totalité pourrait être utilisée par les membres de l'Union, selon qu'il conviendra. UPOV e-PVP comprend l'ensemble d'outils compatibles suivant :

- 1) Dépôt des demandes de protection des obtentions végétales :
 - a) Élargissement de la couverture d'UPOV PRISMA à un plus grand nombre de membres de l'Union et de plantes ou espèces;
 - b) Outil permettant d'échanger des informations sur la coopération en matière d'examen DHS entre les membres de l'UPOV et les demandeurs dans un format convivial (outil relatif au dispositif DHS appelé DART).

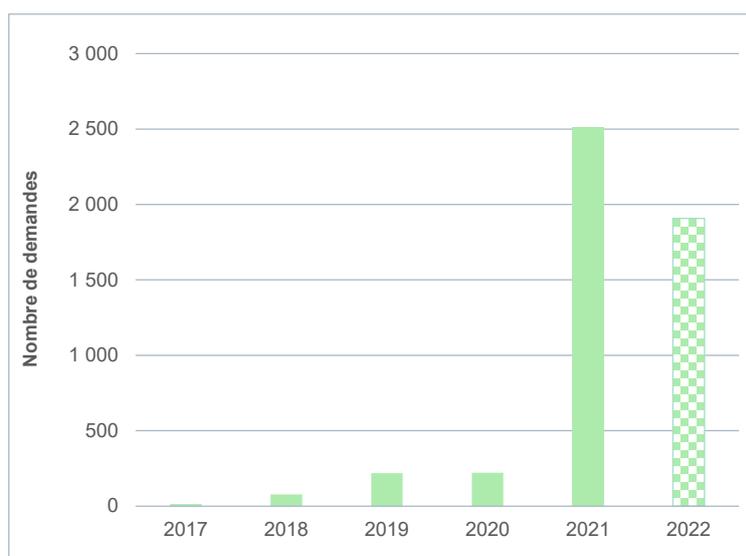
- 2) Administration d'un service de protection des obtentions végétales :
 - a) Module d'administration électronique des demandes de protection des obtentions végétales pour que les membres de l'Union puissent administrer et publier les demandes, y compris la transmission de données vers la base de données PLUTO;
 - b) Outil de recherche de similarité de l'UPOV aux fins de la dénomination variétale sur la base de l'algorithme approuvé par l'UPOV pour exploiter les données contenues dans la base de données PLUTO.
- 3) Renforcement de la coopération :
 - a) Plateformes de coopération entre les membres de l'UPOV (plateforme e-PVP Asie, par exemple) en matière d'administration et d'examen des demandes;
 - b) Plateforme pour l'échange des rapports d'examen DHS existants;
 - c) Plateforme pour aider les membres de l'Union à mettre leurs procédures écrites en matière d'examen DHS ainsi que les informations concernant leurs systèmes de gestion de la qualité à la disposition des autres membres de l'Union;
 - d) Module permettant aux membres de l'Union d'utiliser le modèle de principes directeurs d'examen et la base de données de caractères fondés sur le Web pour élaborer leurs propres principes directeurs d'examen (IATG) dans leur langue;
 - e) Plateforme ou portail donnant accès aux bases de données des membres de l'UPOV contenant des descriptions variétales (base de données PLUTO, par exemple).

Le Comité administratif et juridique (CAJ) a approuvé la proposition d'étendre le champ d'application des réunions EAF pour couvrir le compte rendu des faits nouveaux concernant UPOV e-PVP et de changer le nom des réunions en "Réunion sur les demandes électroniques".

UPOV PRISMA

Le nombre de demandes déposées par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA en 2022 s'est élevé à 1907 contre 2508 en 2021. Cela traduit une croissance sous-jacente, après déduction du pic exceptionnel d'environ 800 demandes enregistré en juin 2021, conséquence de l'expiration d'une période de transition prévue par l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. Aux termes des règles fixées pour cette période de transition, pour une demande de protection communautaire d'une obtention végétale faite pour le 31 décembre 2020 au plus tard mais à laquelle l'Office communautaire des variétés végétales de l'Union européenne (CPVO) n'avait pas encore répondu, les demandes de protection d'une obtention végétale faites au Royaume-Uni dans les six mois suivants le 31 décembre 2020 se voyaient attribuer la même date de priorité que la demande de protection communautaire.

Figure 6. Nombre de demandes déposées par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA



Base de données PLUTO

Le nombre d'utilisateurs enregistrés de PLUTO a augmenté de 132%, passant de 1314 en 2021 à 3054 en 2022.

Matériel d'orientation et d'information

La collection UPOV propose un ensemble de documents d'orientation et d'information concernant la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV.

L'ensemble des notes explicatives (EXN) et des documents d'information (INF) est à présent en grande partie finalisé. En 2022, les travaux se sont concentrés sur trois sujets : le Comité consultatif a créé le groupe de travail du Comité consultatif sur les variétés essentiellement dérivées (CC/WG-EDV) afin d'avancer dans la révision des Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées; un groupe de travail sur le produit de la récolte et l'utilisation non autorisée de matériel de reproduction ou de multiplication (WG-HRV) a été établi pour examiner les révisions possibles des notes explicatives pertinentes; et un groupe de travail a été créé pour élaborer des orientations concernant les petits exploitants agricoles en lien avec l'utilisation à des fins privées et non commerciales (WG-SHF).

L'étude destinée à évaluer les possibilités d'améliorer le travail du Comité technique et de ses groupes de travail (TWP) (voir ci-dessus) vise à déterminer les besoins des membres de l'Union et des observateurs en ce qui concerne les orientations techniques fournies par l'UPOV et si ces besoins sont satisfaits par les TWP dans leur format actuel. L'enquête est entreprise dans le contexte de l'évolution des travaux des TWP. Par exemple, les figures 7 et 8 montrent la réduction progressive du nombre de nouveaux principes directeurs d'examen et de nouveaux documents TGP en cours d'élaboration. Cette étude prendra surtout en considération le fait que l'adoption de nouveaux principes directeurs d'examen n'entraînera probablement pas une augmentation considérable du nombre de demandes de protection des obtentions végétales couvertes par les principes directeurs d'examen et qu'il conviendra de continuer à se concentrer sur la révision des principes directeurs d'examen. Les travaux menés sur les principes directeurs d'examen tiennent désormais compte des avantages pour UPOV PRISMA et les demandeurs d'une mise à jour des principes directeurs d'examen afin de refléter les besoins de tous les membres de l'UPOV.

Figure 7. Nombre de principes directeurs d'examen examinés par les TWP

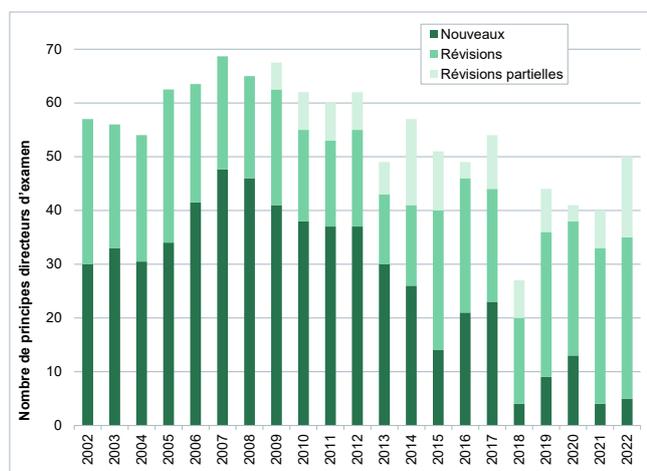
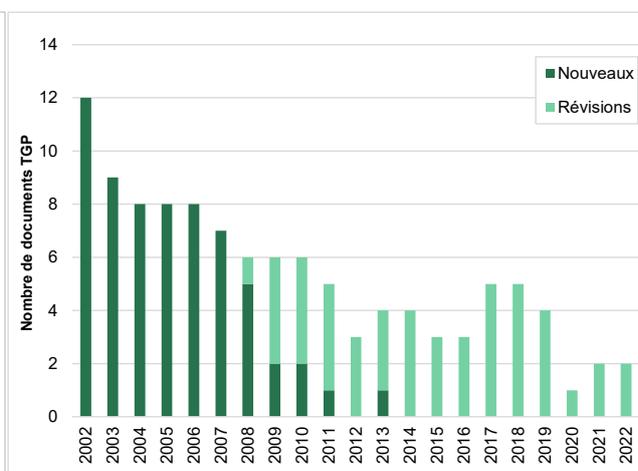


Figure 8. Nombre de documents TGP examinés par les TWP



Aide à la mise en place et à l'application du système de l'UPOV (sous-programme UV.3)

Renforcement de la sensibilisation

L'UPOV a obtenu de meilleurs résultats pour ce qui a trait à l'assistance fournie dans le cadre des processus législatifs et d'adhésion à l'UPOV en établissant des liens avec les décideurs politiques dans une perspective de développement agricole. Lorsque le Ghana, membre le plus récent de l'UPOV, s'est adressé au Conseil pour la première fois en 2022, il a déclaré : "L'adhésion du Ghana à l'UPOV est essentielle à sa sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à la réalisation de ses objectifs de développement nationaux".

Les activités menées avec les membres de l'UPOV et d'autres partenaires de formation pour expliquer le rôle de l'UPOV et de la protection des obtentions végétales dans la garantie de la sécurité alimentaire et de l'approvisionnement à l'échelle mondiale et dans la protection de l'environnement se sont multipliées. Par

exemple, un nouveau volet du programme de formation des formateurs a été mis en œuvre en 2022 afin de permettre à des hauts fonctionnaires et à des experts de premier plan d'échanger des informations et des données d'expérience sur l'incidence de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV et sur ses liens avec d'importants domaines stratégiques (par exemple, les liens entre la protection des obtentions végétales et l'innovation dans le secteur agricole, les synergies entre la sélection végétale et la conservation des ressources génétiques).

Évolution de la législation

L'UPOV a obtenu de meilleurs résultats en matière d'assistance fournie dans le cadre des processus législatifs et d'adhésion à l'UPOV en développant des connaissances et des ressources supplémentaires grâce à des partenariats (tels que l'atelier de rédaction d'une législation conforme à la Convention UPOV et la coopération entre les membres de l'UPOV et l'OMPI).

En octobre 2022, le Conseil a rendu une décision positive quant à la conformité du "projet de loi sur la protection des obtentions végétales de l'Arménie".

Relations extérieures (sous-programme UV.4)

Séminaire

En octobre 2022, l'UPOV a organisé un séminaire pour étudier l'importance de la sélection végétale et de la protection des variétés végétales pour permettre à l'agriculture de s'adapter au changement climatique et d'en atténuer les effets². M. Marien Valstar, président du Conseil, a formulé les conclusions suivantes :

- Le changement climatique est une urgence mondiale qui nous concerne tous : agriculteurs, obtenteurs et consommateurs. Ses effets sont biotiques (apparition de nouveaux parasites et maladies) et abiotiques (chaleur, sécheresse, pluie, perturbation des saisons);
- Il convient d'agir en mettant en place un éventail de stratégies pour relever les défis posés par le changement climatique. La sélection végétale est au cœur de ces stratégies; les agriculteurs ont besoin de nouvelles variétés végétales pour s'adapter au changement climatique mais également pour accroître la productivité de manière durable afin d'en atténuer les effets;
- La sélection végétale est un processus à long terme qui nécessite des financements à long terme de la part d'institutions et d'entreprises privées. Les sélectionneurs professionnels ont besoin d'un environnement réglementaire favorable à l'innovation, à la conversation et à l'utilisation des ressources génétiques;
- Le système de l'UPOV permet aux sélectionneurs professionnels de mettre à la disposition des agriculteurs des variétés dont ils auront besoin pour subvenir aux besoins en nourriture du monde dans le contexte du changement climatique.

Vidéos

L'UPOV a également mis en ligne les vidéos suivantes pour sensibiliser au rôle de la protection des obtentions végétales³ :

- Comment la protection des obtentions végétales a aidé une entreprise familiale de sélection végétale aux Pays-Bas à lancer une activité mondiale
- Triple hélice des Pays-Bas : quand le gouvernement, les entreprises et les universités travaillent ensemble. Découvrez en quoi cette coopération est complémentaire de la protection des obtentions végétales

² Voir le site https://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=71391.

³ Voir le site https://www.upov.int/about/fr/benefits_upov_system.html.

- Brésil : quand la protection des obtentions végétales permet à EMBRAPA d'accentuer l'impact de son programme de sélection de nouvelles variétés de haricots communs (*Phaseolus Vulgaris*)
- Création de nouvelles variétés d'arbres et d'herbes d'excellente qualité en Chine (Administration nationale des forêts et des pâturages (NFGA))
- De meilleures options pour les producteurs de framboises au Chili

Réseaux sociaux

L'UPOV a poursuivi ses publications régulières de contenus sur les réseaux sociaux. Le nombre de personnes qui suivent l'UPOV sur LinkedIn a continué d'augmenter fortement, tandis que le nombre de personnes qui suivent l'UPOV sur Twitter n'a connu qu'une croissance très modeste. Le nombre de visites du site Web de l'UPOV a légèrement augmenté (4%), tandis que le nombre de nouveaux visiteurs a diminué de 6%. Un examen de l'engagement de l'UPOV sur les réseaux sociaux est en cours afin de veiller à ce que les ressources soient déployées de manière plus efficace.

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS

Principaux éléments financiers

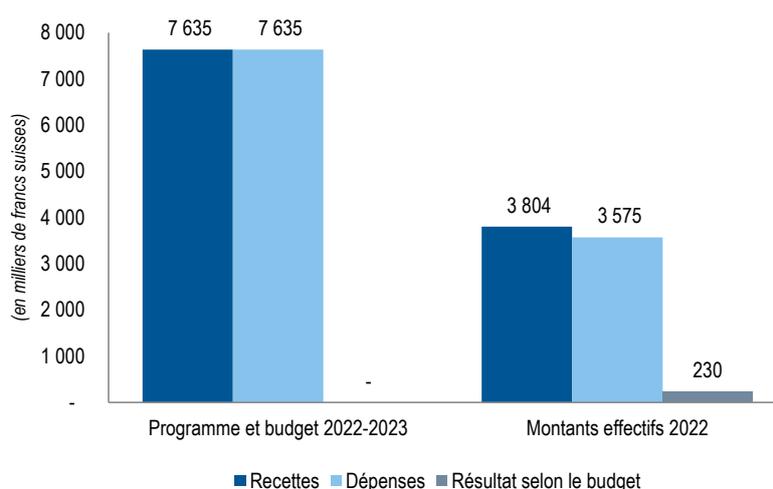
Le tableau 1 ci-dessous présente le résultat budgétaire global réalisé par l'UPOV, ainsi que les fonds de réserve et de roulement à la fin de 2022. Au total, les recettes (avant les ajustements IPSAS) se sont élevées à 3,8 millions de francs suisses et les dépenses à 3,6 millions de francs suisses, soit un excédent budgétaire de 0,2 million de francs suisses pour 2022.

Fin 2022, le total des fonds de réserve et de roulement s'élevait à 0,3 million de francs suisses, à savoir 0,9 million de francs suisses dans le fonds de réserve, 0,6 million de francs suisses dans le fonds de roulement et des pertes actuarielles dans les actifs nets de 1,1 million de francs suisses.

Tableau 1. Principaux éléments financiers en 2022
(en milliers de francs suisses)

Principaux éléments financiers	Programme et budget 2022-2023	Montants effectifs 2022	Montants effectifs 2022 par rapport au programme et budget
Recettes	7 635	3 804	50%
Dépenses	7 635	3 575	47%
Résultat selon le budget	-	230	n.d.
Ajustements IPSAS apportés aux recettes du budget ordinaire		-	
Ajustements IPSAS apportés aux dépenses du budget ordinaire		(132)	
Excédent/(déficit)		97	
Fonds de réserve et de roulement (FRR)			
Fonds de réserve		890	
Fonds de roulement		578	
Gains/(pertes) actuariels par le biais des actifs nets		(1 137)	
Total des fonds de réserve et de roulement en fin d'exercice		332	

Graphique 1. Recettes, dépenses et résultat budgétaire en 2022



Note : la somme des montants figurant dans les tableaux dans l'ensemble du document ne correspond pas forcément au total, les chiffres ayant été arrondis.

Recettes

Les recettes effectives pour 2022 se sont élevées à 3,8 millions de francs suisses, conformément aux prévisions budgétaires (50% du budget pour l'exercice biennal). Voir le tableau 2 ci-dessous.

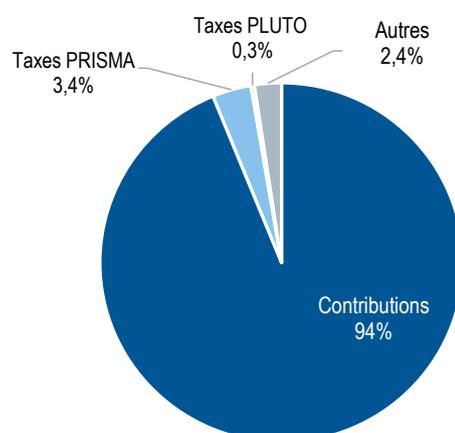
L'augmentation plus élevée que prévu des recettes est due aux nouvelles contributions versées par le Ghana et Saint-Vincent-et-les Grenadines (à hauteur de 0,2 unité chacun), aux recettes plus élevées que prévu provenant des taxes UPOV PRISMA et des cours d'enseignement à distance. Cette augmentation a été compensée par une diminution plus forte que prévu des recettes provenant des taxes PLUTO et des coûts d'appui au programme liés aux fonds fiduciaires. En raison d'un problème apparu dans le processus d'émission des factures, les recettes provenant de PLUTO n'ont pas été fondées sur le nombre d'utilisateurs payant des taxes en 2022. Ce problème sera corrigé en 2023.

Tableau 2. Recettes en 2022
(en milliers de francs suisses)

Recettes	Prévisions 2022-2023	Montants effectifs 2022	Montants effectifs en 2022 par rapport aux prévisions
Contributions (unitaires)	7 129	3 570	50%
Taxes relatives à l'utilisation d'UPOV PRISMA	219	131	60%
Taxes PLUTO	113	12	11%
Coûts d'appui au Programme de fonds fiduciaire	125	64	51%
Frais d'inscription aux cours d'enseignement à distance	49	38	78%
Recettes accessoires ¹	-	(11)	n.d.
Total	7 635	3 804	50%

¹ Les recettes accessoires concernent principalement les gains/(pertes) de change non réalisés résultant du processus de réévaluation des comptes de trésorerie et des autres actifs et passifs (devises autres que le franc suisse).

Graphique 2. Répartition des recettes par provenance en 2022



Dépenses

Les dépenses effectives se sont élevées à 3,6 millions de francs suisses en 2022 (47% du budget biennal). Elles sont présentées dans le tableau 3 et par sous-programme dans le tableau 4 et le tableau 5.

Tableau 3. Budget par rapport aux dépenses par objet de dépense en 2022
(en milliers de francs suisses)

Objet de dépense	Programme et budget 2022-2023	Montants effectifs 2022	Montants effectifs 2022 par rapport au programme et budget
Ressources en personnel			
Postes	4 792	2 131	44%
Temporaires	526	168	32%
Autres dépenses de personnel	-	-	-
Total, Ressources en personnel	5 319	2 300	43%
Autres ressources			
Stages et bourses			
Stages	5	-	-
Bourses	65	-	-
<i>Sous-total stages et bourses</i>	70	-	-
Voyages, formations et indemnités			
Missions de fonctionnaires	349	38	11%
Voyages de tiers	12	-	-
<i>Sous-total voyages</i>	361	38	10%
Services contractuels			
Conférences	180	133	74%
Publications	-	-	-
Services contractuels de personnes	5	33	+100%
Autres services contractuels	405	433	+100%
<i>Sous-total services contractuels</i>	590	599	+100%
Dépenses de fonctionnement			
<i>Sous-total dépenses de fonctionnement</i>	1 285	638	50%
Matériel et fournitures			
Mobilier et matériel	5	-	-
Fournitures	5	0	5%
<i>Sous-total matériel et fournitures</i>	10	0	3%
Total, Autres ressources	2 316	1 275	55%
TOTAL	7 635	3 575	47%

Note : les dépenses effectives en 2022 au titre du matériel et des fournitures s'élèvent à 267 francs suisses.

Ressources en personnel

Les ressources en personnel inscrites au budget reposent sur une méthodologie d'établissement des coûts fondée sur les montants réels. Les dépenses effectives pour 2022 ont été légèrement inférieures aux prévisions (43% du budget biennal). Les dépenses liées à des postes (44% du budget biennal) ont été inférieures aux prévisions compte tenu du fait qu'un poste est demeuré vacant durant la plus grande partie de l'année.

Les dépenses relatives aux fonctionnaires temporaires ont représenté 32% du budget pour l'exercice biennal en raison d'un retard dans le recrutement d'un fonctionnaire temporaire jusqu'à la seconde année de l'exercice.

Autres ressources

Il n'y a pas eu de dépenses pour les stages et les bourses en raison de la pandémie de COVID-19 qui limite toujours la mobilité des boursiers potentiels.

Les dépenses liées aux voyages, à la formation et aux indemnités en 2022 n'ont représenté que 10% du budget biennal en raison de l'adoption de la "nouvelle normalité", notamment l'utilisation accrue des outils virtuels/hybrides pour les réunions.

Services contractuels :

Conférences : les dépenses relatives aux conférences ont été supérieures aux prévisions (74% du budget biennal) en raison d'un nombre plus élevé de réunions avec interprétation que prévu et d'une augmentation des dépenses relatives aux séminaires.

Publications : il n'y a pas eu de dépenses au titre des publications en 2022.

Services contractuels de personnes : une partie des tâches de conseils et d'assistance concernant le système de l'UPOV a été assurée au titre d'un contrat de services contractuels de personnes en 2022, notamment pour ce qui a trait aux questions techniques et aux services de l'UPOV (remplacement partiel d'un fonctionnaire occupant un poste d'administrateur).

Autres services contractuels : les dépenses au titre des autres services contractuels ont été nettement supérieures aux prévisions pour la première année de l'exercice (107% du budget biennal) en raison des éléments suivants : i) appui administratif assuré par un intérimaire (remplacement d'un fonctionnaire à un poste temporaire); ii) gestion du service d'assistance d'UPOV PRISMA par un intérimaire (remplacement d'un fonctionnaire à un poste à durée déterminée); et iii) coûts de service de la plateforme de réunions virtuelles pour les réunions de l'UPOV.

Les dépenses de fonctionnement pour 2022 ont été conformes aux prévisions budgétaires.

Matériel et fournitures : les dépenses au titre du matériel et des fournitures en 2022 se sont élevées à 267 francs suisses.

Tableau 4. Budget par rapport aux dépenses par sous-programme en 2022
(en milliers de francs suisses)

	Programme et budget 2022-2023	Montants effectifs 2022	Montants effectifs 2022 par rapport au programme et budget
UV.1 : Politique générale en matière de protection des obtentions végétales	816	394	48%
UV.2 : Services fournis à l'Union en vue d'augmenter l'efficacité du système de l'UPOV	4 486	2 126	47%
UV.3 : Aide à la mise en place et à l'application du système de l'UPOV	1 672	685	41%
UV.4 : Relations extérieures	660	369	56%
TOTAL	7 635	3 575	47%

Tableau 5. Détails des dépenses par sous-programme en 2022
(en milliers de francs suisses)

Objet de dépense	Sous-programmes				Total
	UV.1	UV.2	UV.3	UV.4	
Ressources en personnel					
Postes	352	956	586	238	2 131
Agents temporaires	-	168	-	-	168
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	-
Total, Ressources en personnel	352	1 124	586	238	2 300
Autres ressources					
Stages et bourses					
Stagiaires	-	-	-	-	-
Bourses	-	-	-	-	-
<i>Sous-total stages et bourses</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Voyages, formations et indemnités					
Missions de fonctionnaires	-	4	6	28	38
Voyages de tiers	-	-	-	-	-
<i>Sous-total voyages</i>	<i>-</i>	<i>4</i>	<i>6</i>	<i>28</i>	<i>38</i>
Services contractuels					
Conférences	39	69	-	24	133
Publications	-	-	-	-	-
Services contractuels de personnes	-	30	3	-	33
Autres services contractuels	3	262	90	78	433
<i>Sous-total services contractuels</i>	<i>43</i>	<i>360</i>	<i>93</i>	<i>103</i>	<i>599</i>
Dépenses de fonctionnement					
<i>Sous-total dépenses de fonctionnement</i>	<i>-</i>	<i>637</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>638</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	-	-	-
Fournitures	0	-	0	-	0
<i>Sous-total matériel et fournitures</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>0</i>
Total, Autres ressources	43	1 001	99	131	1 275
TOTAL	394	2 126	685	369	3 575

Note : Autres dépenses : i) les dépenses de fonctionnement pour UV.4 se sont élevées à 496 francs suisses, et ii) les dépenses au titre du matériel et des fournitures pour UV.1 et UV3 se sont élevées respectivement à 161 francs suisses et 106 francs suisses.

Ressources

Le nombre de postes par catégorie est présenté dans le tableau 6 ci-dessous. Il y avait 12 postes occupés en 2022 et un poste de la catégorie des administrateurs vacant pendant une grande partie de l'année. Le poste de Secrétaire général est compris dans le décompte des postes, mais n'entraîne aucun coût, étant donné que le Directeur général actuel de l'OMPI a refusé de percevoir tout traitement ou indemnité pour ses fonctions de Secrétaire général de l'UPOV.

Tableau 6. Postes inscrits au budget et postes effectifs en 2022

Catégorie de postes	Postes inscrits au budget 2022-2023	Postes occupés en 2022	Différence
Directeurs	3	3	-
Professionnels	6	5	-1
Services généraux	4	4	-
TOTAL	13	12	-1

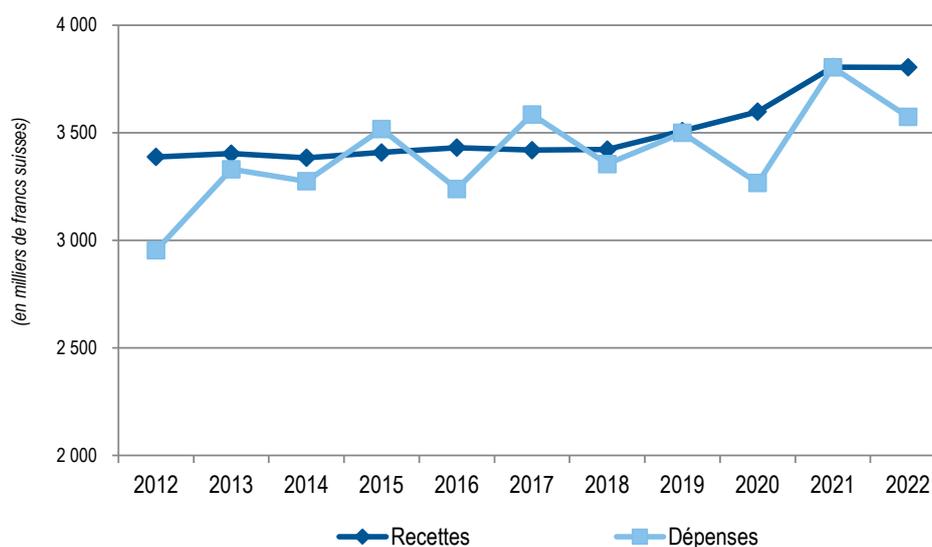
Évolution des recettes et des dépenses

L'évolution globale des recettes et des dépenses effectives (avant ajustements IPSAS) est présentée ci-dessous dans le tableau 7 pour la période allant de 2012 à 2022.

Tableau 7. Évolution des recettes et des dépenses effectives de 2012 à 2022
(en milliers de francs suisses)

	Montants effectifs										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes	3 388	3 403	3 384	3 409	3 431	3 420	3 422	3 509	3 598	3 806	3 804
Dépenses	2 954	3 331	3 275	3 517	3 239	3 586	3 355	3 500	3 267	3 804	3 575
Résultat selon le budget	434	72	109	(109)	192	(166)	67	9	332	2	230

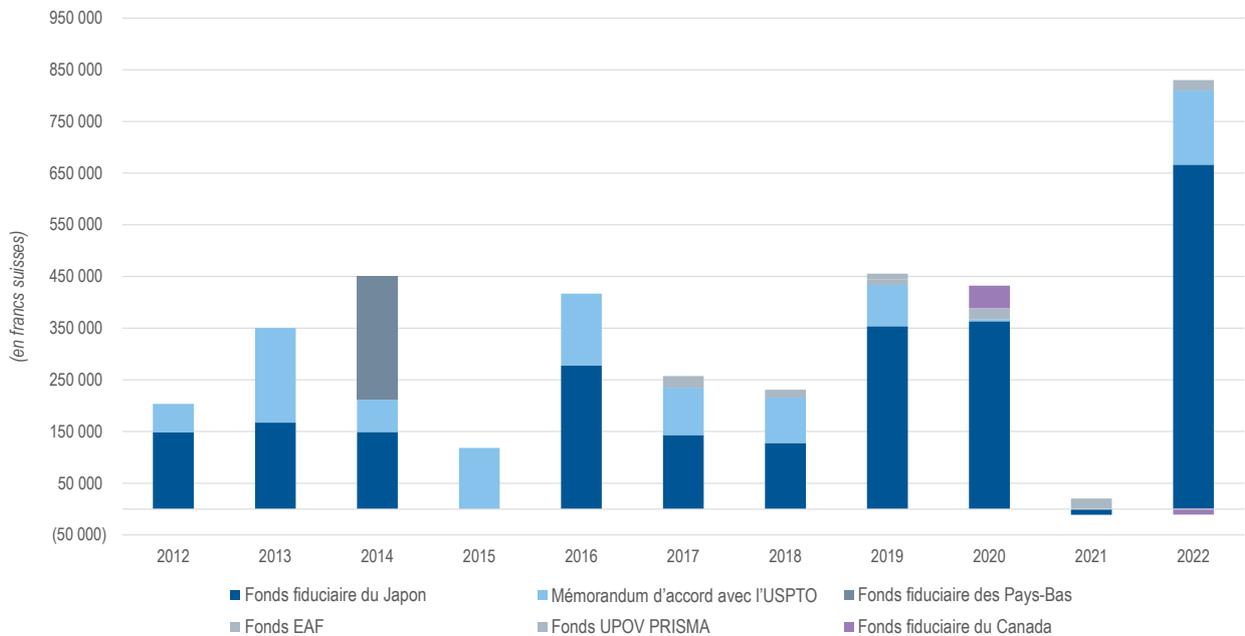
Graphique 3. Évolution des recettes et des dépenses de 2012 à 2022



Fonds fiduciaires (fonds extrabudgétaires)

L'évolution globale des recettes effectives des fonds fiduciaires pour la période allant de 2012 à 2022 est présentée dans le graphique 4 ci-dessous. Il convient de noter que la contribution pour le fonds fiduciaire du Japon concernant 2021 a été reçue en 2022.

Graphique 4. Évolution des fonds fiduciaires de 2012 à 2022



II. EXÉCUTION DU PROGRAMME

SOUS-PROGRAMME UV.1 : Politique générale en matière de protection des obtentions végétales

Objectifs :

- a) Orientations politiques et gestion à l'échelon exécutif.
- b) Planification, mise en œuvre et évaluation du programme et budget.

Données relatives à l'exécution :

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution ⁴
1. Gouvernance par le Conseil de l'UPOV et le Comité consultatif, y compris le suivi des travaux des comités de l'UPOV	a) Approbation et suivi des programmes de travail du CAJ, du TC, des TWP et des groupes de travail ad hoc	<p>Atteint – voir les paragraphes 45 à 50 du document C/55/18 "Compte rendu".</p> <p>Le Conseil a noté que le Comité consultatif est convenu de créer :</p> <ul style="list-style-type: none"> – un groupe de travail chargé d'élaborer des orientations concernant les petits exploitants agricoles en lien avec l'utilisation à des fins privées et non commerciales (WG-SHF) – voir le paragraphe 19 du document C/55/18 "Compte rendu"; – un groupe de travail du Comité consultatif sur les variétés essentiellement dérivées (CC/WG-EDV) – voir le paragraphe 33 du document C/56/15 "Compte rendu"; <p>un sous-comité ad hoc concernant la nomination d'un nouveau secrétaire général adjoint – voir le paragraphe 15.c)v) du document C/55/12 "Résultats de l'examen des documents par correspondance".</p> <p>Le Conseil a noté que le Comité administratif et juridique est convenu de créer :</p> <ul style="list-style-type: none"> – un groupe de travail sur le produit de la récolte et l'utilisation non autorisée de matériel de reproduction ou de multiplication (WG-HRV) – voir le paragraphe 24 du document CAJ/78/13 "Compte rendu". <p>Le Conseil a noté que le Comité technique est convenu de créer :</p> <ul style="list-style-type: none"> – un groupe de travail chargé de l'appui en matière d'examen DHS (WG-DUS) – voir le paragraphe 64 du document TC/58/31 "Compte rendu". <p>Conformément à la recommandation du Comité consultatif, le Conseil est convenu d'organiser un séminaire afin d'étudier l'importance de la sélection végétale et de la protection des variétés végétales pour permettre à l'agriculture de s'adapter au changement climatique et d'en atténuer les effets, qui s'est tenu les 11, 12 et 26 octobre 2022.</p>
	b) Approbation du programme et budget	Le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2024-2025 doit être examiné par le Conseil en octobre 2023 (voir le document C/57/4)
	c) Approbation des états financiers	Atteint – voir le document C/56/4 "États financiers pour 2021"
	d) Approbation du Rapport sur la performance de l'UPOV	Voir le document C/56/2 "Rapport sur la performance de l'UPOV en 2020-2021"

⁴ Lorsque les données sont fournies sur plusieurs années, il s'agit de la période de 2012 à 2022, à moins que les données ne soient pas disponibles pour toutes les années.

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution ⁴
2. Examen de la conformité des lois ou projets de loi avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	a) Recommandations formulées par le Comité consultatif	voir le point b) ci-dessous
	b) Décisions adoptées par le Conseil	Suivant la recommandation du Comité consultatif, le Conseil a rendu une décision positive quant à la conformité du projet de loi sur la protection des obtentions végétales de l'Arménie.
3. Examen des faits nouveaux concernant les demandes de droits d'obtenteur et les droits d'obtenteurs délivrés	a) Nombre de demandes déposées	<p>Nombre de demandes de droits d'obteneur :</p> <p>Total : 25 135 (2021)</p> <ul style="list-style-type: none"> • déposées par des résidents : 18 910 (2021) • déposées par des non-résidents : 6 225 (2021) <ul style="list-style-type: none"> - Asie-Pacifique : 13 562 (2021) - Union européenne : 4 904 (2021) - Europe (hors Union européenne) : 2 274 (2021) - Amérique du Nord : 2 268 (2021) - Amérique latine : 1 509 (2021) - Afrique : 538 (2021) - Proche-Orient/Moyen-Orient : 80 (2021) <p>voir les figures 3, 4 et 9</p>
	b) Nombre de titres octroyés	2021 : 15 081 titres octroyés voir les figures 5 et 9
	c) Nombre de titres en vigueur	2021 : 141 888 titres en vigueur voir la figure 10
	d) Nombre de genres ou espèces protégés par des membres de l'Union	voir les figures 11 et 12 concernant le nombre de membres offrant une protection à tous les genres et espèces et à un nombre limité de genres et espèces
	e) Nombre de genres ou espèces dont des variétés sont protégées	2021 : 4 214 voir la figure 16
	f) Analyse par type de plante	voir la figure 13
4. Politiques visant à diversifier le portefeuille de recettes de l'UPOV	a) Recettes provenant de sources autres que les contributions des membres de l'UPOV	Le plan de développement stratégique pour 2023-2027 a été adopté en octobre 2022. Il stipule que les sources de revenus autres que les contributions des membres de l'Union devraient atteindre 10% des recettes de l'UPOV d'ici 2027. Générer des revenus par la prestation de services aux utilisateurs du système de l'UPOV tout en mettant gratuitement des services à la disposition des services de protection des obtentions végétales est l'une des clés de la diversification des revenus. Les fonds extrabudgétaires, UPOV PRISMA et la base de données PLUTO sont prévus comme les principales sources de revenus autres que les contributions des membres de l'Union.

Figure 9. Demandes de droits d'obtenteur et titres octroyés

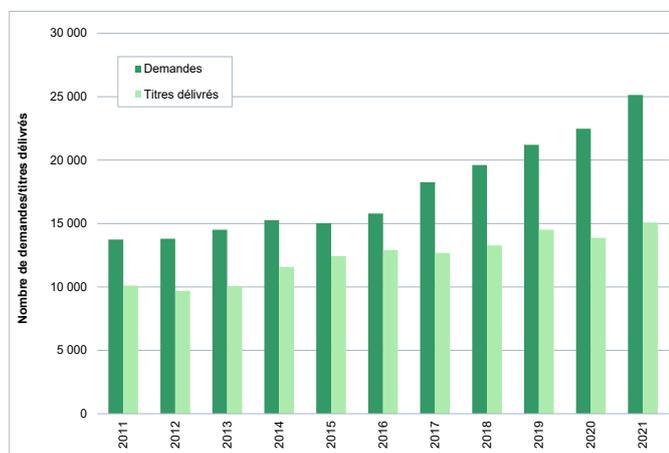


Figure 10. Titres d'obtenteur en vigueur

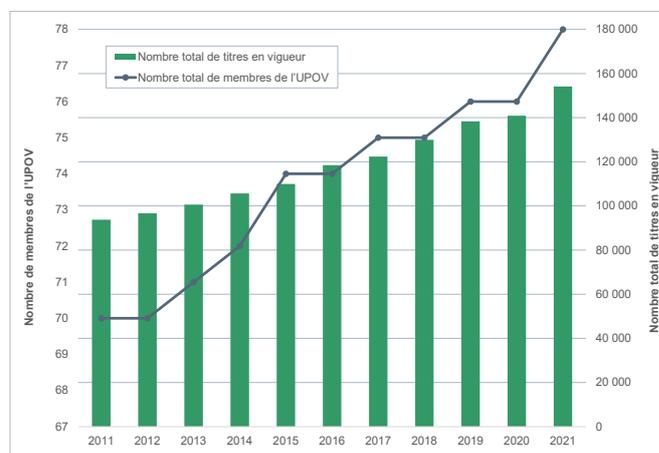
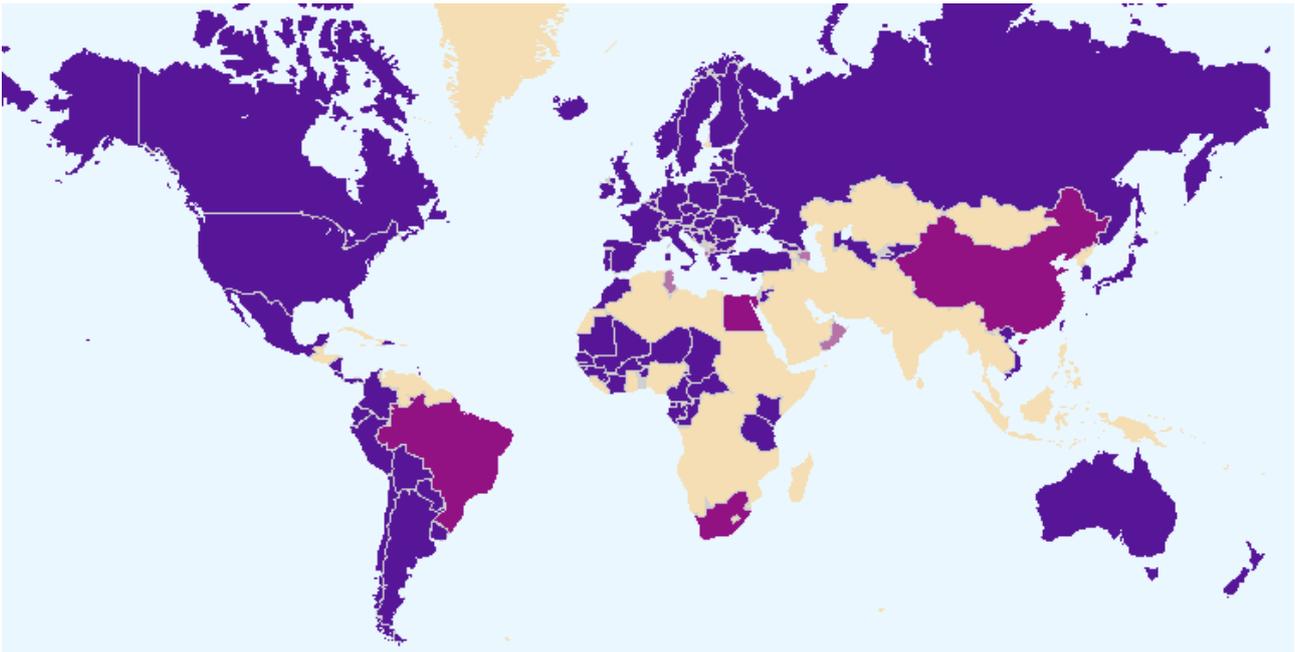


Figure 11. Protection des genres et espèces végétaux en 2022



Les limites indiquées sur cette carte ne représentent en aucun cas l'expression d'une opinion de la part de l'UPOV concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire.

- Membres de l'Union assurant la protection de tous les genres et espèces végétaux
- Membres de l'Union assurant la protection d'un nombre limité de genres et espèces végétaux
- Membres de l'Union n'ayant pas notifié l'extension de la protection à tous les genres et espèces

Figure 12. Évolution de la protection des genres et espèces végétaux

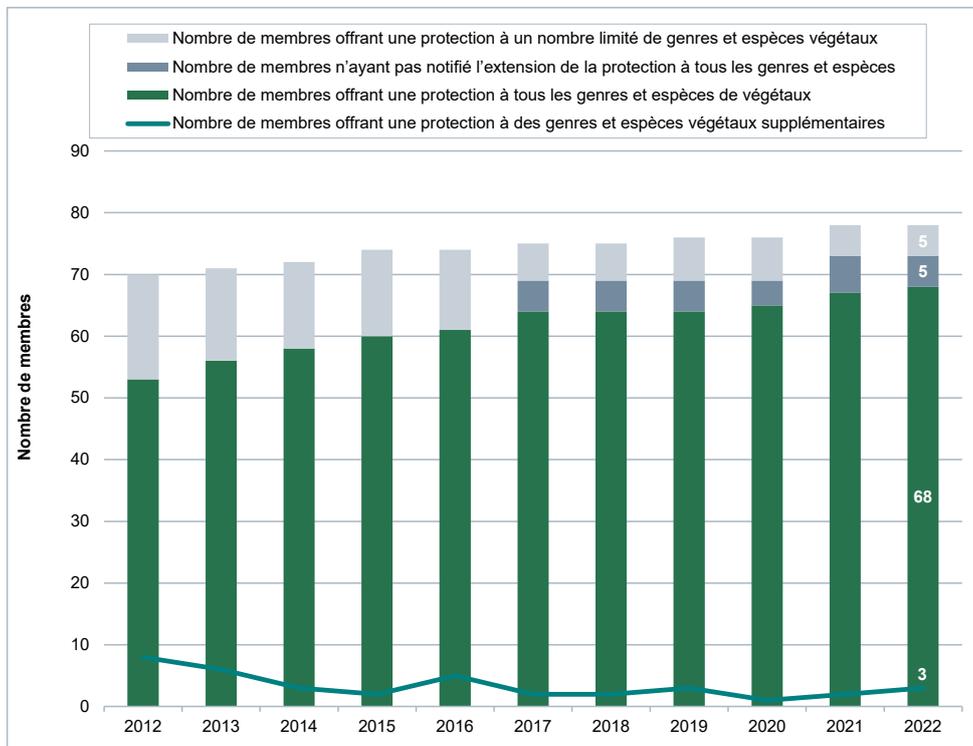


Figure 13. Données de la base de données PLUTO

Demandes déposées par type de plante :

Année	Type de plante				
	Agriculture	Arbres forestiers	Plantes fruitières	Plantes ornementales	Plantes potagères
2012	27%	0,9%	12%	48%	12%
2013	25%	1,0%	12%	49%	11%
2014	30%	0,8%	11%	47%	10%
2015	33%	0,5%	14%	36%	16%
2016	37%	0,6%	11%	34%	18%
2017	33%	0,5%	11%	38%	17%
2018	35%	0,5%	12%	33%	20%
2019	34%	0,6%	10%	37%	19%
2020	35%	0,6%	8%	36%	21%
2021	42%	0,6%	8%	32%	17%
2022	39%	0,7%	15%	28%	17%

Titres délivrés par type de plante :

Année	Type de plante				
	Agriculture	Arbres forestiers	Plantes fruitières	Plantes ornementales	Plantes potagères
2012	26%	0,7%	9%	48%	15%
2013	34%	0,7%	10%	42%	13%
2014	35%	0,6%	10%	43%	12%
2015	32%	0,9%	10%	44%	13%
2016	32%	1,1%	9%	40%	18%
2017	27%	0,4%	12%	45%	16%
2018	27%	0,5%	11%	43%	18%
2019	34%	0,4%	9%	38%	18%
2020	38%	0,5%	7%	34%	21%
2021	46%	0,5%	7%	27%	18%
2022	42%	0,5%	12%	30%	15%

SOUS-PROGRAMME UV.2 : Services fournis à l'Union en vue d'augmenter l'efficacité du système de l'UPOV

Objectifs :

- a) maintenir et améliorer l'efficacité du système de l'UPOV;
- b) jeter et développer les bases juridiques, administratives et techniques de la coopération internationale en matière de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV.

Données relatives à l'exécution :

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
5. Orientations au sujet de la Convention UPOV et sa mise en œuvre et informations sur son application	a) Adoption d'orientations et de matériels d'information nouveaux ou révisés concernant la Convention UPOV	<p>Le Conseil a adopté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les révisions de 2 documents d'information adoptés : <ul style="list-style-type: none"> UPOV/INF/16/10 : Logiciels échangeables (ajout de l'application PATHOSTAT) UPOV/INF/22/8 : Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union - 1 révision de notes explicatives adoptées: <ul style="list-style-type: none"> UPOV/EXN/DEN/2 : Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV - Les révisions de 3 documents TGP adoptés et publiés sur le site Web de l'UPOV : <ul style="list-style-type: none"> TGP/5 : Section 6 Expérience et coopération en matière d'examen DHS section 6 : Rapport UPOV d'examen technique et Formulaire UPOV de description variétale TGP/8/4 : Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité TGP/12/2 : Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques
	b) Adoption de principes directeurs d'examen nouveaux ou révisés	Adoption de 1 principes directeurs d'examen nouveaux; 7 révisions complètes de principes directeurs d'examen; et 13 révisions partielles de principes directeurs d'examen
	c) Proportion des demandes de droits d'obteneur couvertes par les principes directeurs d'examen adoptés	94% d'après les entrées dans la base de données sur les variétés végétales PLUTO (368 148 sur 391 604)
	d) Nombre de principes directeurs d'examen en cours d'élaboration dans les groupes de travail techniques	5 principes directeurs d'examen nouveaux; 30 révisions complètes de principes directeurs d'examen; et 13 révisions partielles de principes directeurs d'examen
6. Coopération accrue en matière d'examen DHS	a) Saisie dans la base de données GENIE des genres et espèces végétaux pour lesquels les membres de l'Union ont une expérience pratique	2022 : 3733 genres et espèces végétaux voir la figure 16
	b) Saisie dans la base de données GENIE des genres et espèces végétaux au sujet desquels les membres de l'Union coopèrent en matière d'examen DHS	2022 : 1799 genres et espèces végétaux voir la figure 16
	c) Nouvelles initiatives visant à faciliter ou à renforcer la coopération volontaire entre les membres de l'Union	TC : entretiens menés auprès des membres et des observateurs sur une amélioration du soutien technique fourni par l'UPOV pour l'examen DHS et élaboration de propositions pour répondre aux questions soulevées concernant l'organisation des réunions des groupes de travail techniques, l'élaboration de principes directeurs d'examen, la formation et l'échange de rapports d'examen DHS UPOV e-PVP : Aucune initiative en 2022

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
7. Coopération accrue en matière d'examen des dénominations variétales et de la nouveauté	a) Quantité et qualité des données figurant dans la base de données PLUTO :	
	i) nombre de contributeurs	2022 : 45 contributeurs
	ii) nombre de nouvelles communications	2022 : 244 nouvelles communications
	iii) nombre d'enregistrements	2022 : 1 016 419 enregistrements
	iv) nombre d'éléments obligatoires fournis	n.d.
	v) nombre d'éléments non obligatoires fournis	n.d.
8. Amélioration de la gestion des demandes de protection des obtentions végétales	b) Nombre d'utilisateurs de la base de données PLUTO et fréquence d'utilisation	2022 : 3054 membres
	c) Nouvelles initiatives visant à faciliter ou à renforcer la coopération volontaire entre les membres de l'Union	UPOV e-PVP inscrit dans le plan de développement stratégique pour la période 2023-2027
	a) Nombre de membres de l'Union participant à UPOV PRISMA	2022 : 36 membres, couvrant 75 États
	b) Nombre de plantes ou espèces couvertes par UPOV PRISMA	Membres de l'UPOV couvrant tous les genres et espèces en 2022 = 23 Membres de l'UPOV couvrant certains genres et espèces en 2022 = 21
	c) Nombre de demandes déposées par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA	2022 : 1170 demandes ont été déposées pour des obtentions végétales, 737 demandes ont été déposées pour des demandes relatives au répertoire national
	d) Nombre d'utilisateurs d'UPOV PRISMA enregistrés	2022 : 106 nouveaux utilisateurs enregistrés (58 mandataires et 48 administrateurs d'obteneur)
	e) Nombre de membres de l'Union recevant des demandes par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA	2022 : 22 membres
	f) Utilisation du module de gestion électronique de la protection des obtentions végétales (e-PVP) par les membres de l'Union pour gérer et publier les demandes de protection des obtentions végétales	Aucune en 2022

Figure 14. Adoption de principes directeurs d'examen

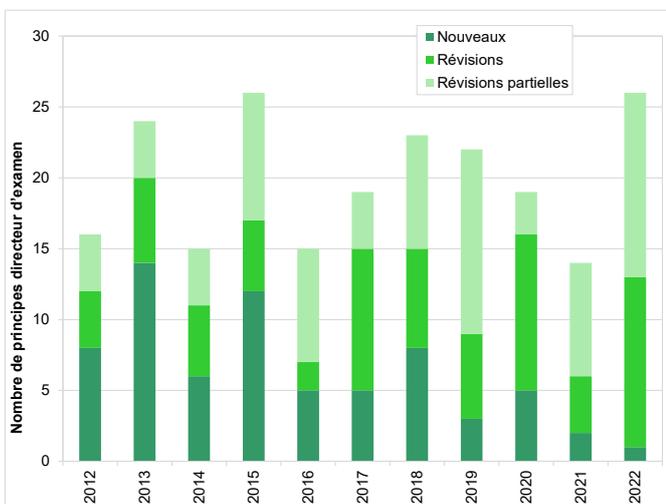


Figure 15. Entrées de droits d'obteneur dans la base de données sur les variétés végétales couvertes par des principes directeurs d'examen

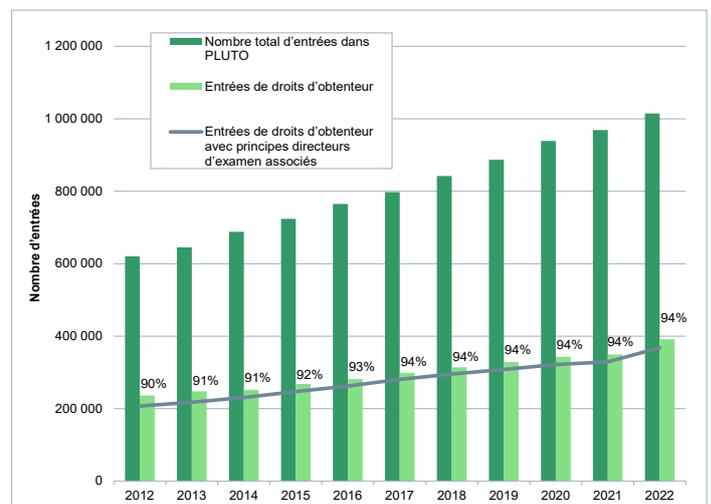
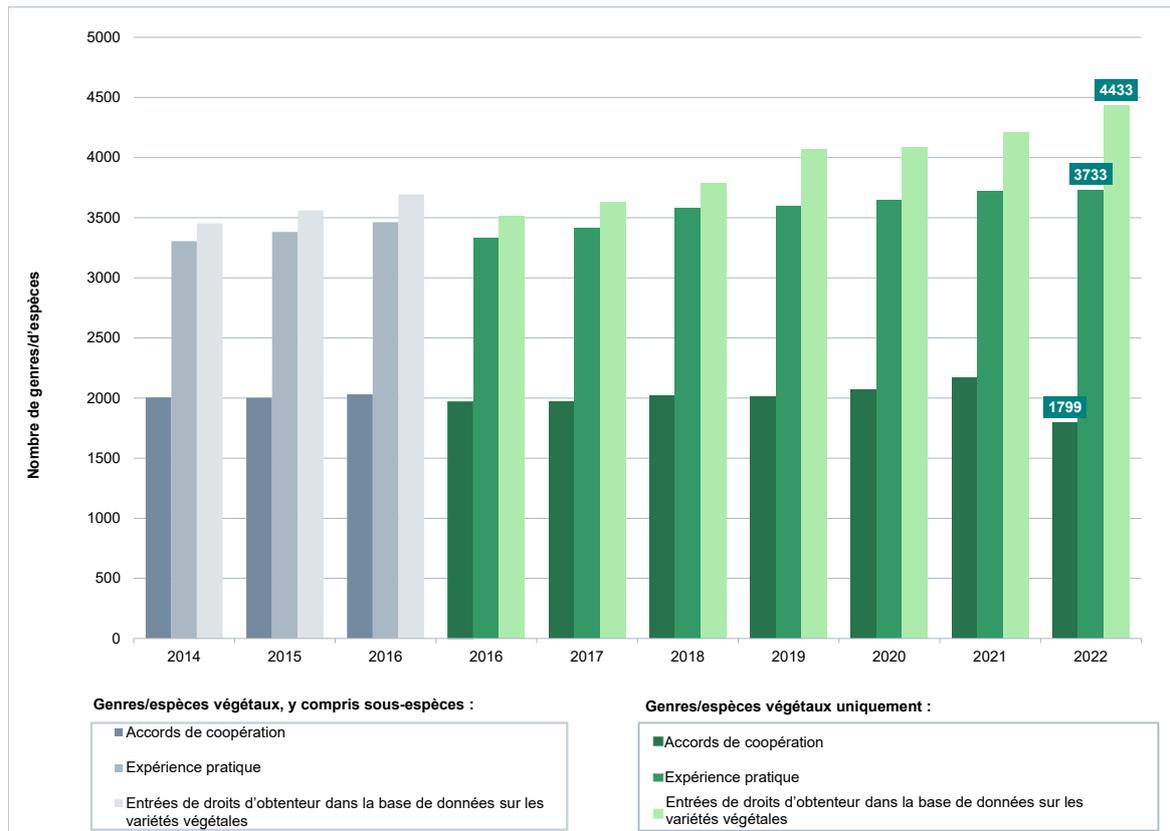


Figure 16. Genres/espèces pour lesquels il existe des accords de coopération, de l'expérience pratique et des entrées de droits d'obteneur dans la base de données sur les variétés végétales



SOUS-PROGRAMME UV.3 : Aide à la mise en place et à l'application du système de l'UPOV

Objectifs :

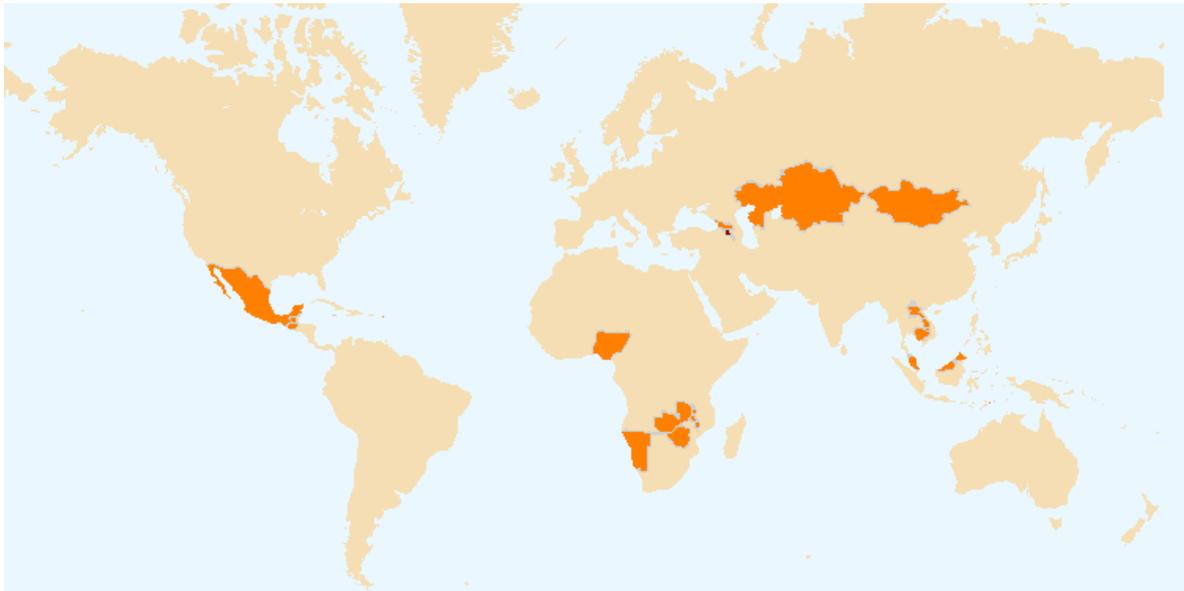
- a) Faire mieux connaître l'importance de la protection des obtentions végétales conformément à la Convention UPOV.
- b) Aider les États et les organisations, en particulier les gouvernements des pays en développement et des pays en transition vers l'économie de marché, à élaborer une législation conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.
- c) Aider les États et les organisations à adhérer à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.
- d) Aider les États et les organisations à mettre en œuvre un système efficace de protection des obtentions végétales conforme à la Convention UPOV.

Données relatives à l'exécution :

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
9. Sensibilisation accrue au rôle de la protection des obtentions végétales conformément à la Convention UPOV	a) États et organisations devenus membres de l'Union	Aucun
	b) États ayant adhéré à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV ou l'ayant ratifié	Aucun
	c) États et organisations ayant entamé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membres de l'Union	Arménie voir la figure 17
	d) États et organisations ayant contacté le Bureau de l'UPOV pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales	Membres de l'Union (2) : Géorgie, Mexique Non-membres de l'Union (16) : Antigua-et-Barbuda, Arménie, Barbade, Cambodge, Guatemala, Jamaïque, Kazakhstan, Malawi, Malaisie, Mongolie, Namibie, Nigéria, République démocratique populaire lao, Timor-Leste, Zambie et Zimbabwe voir la figure 17
	e) Fourniture aux États et aux organisations d'informations sur les activités de l'UPOV	voir l'annexe V du présent document
	f) Participation à des cours d'enseignement à distance	Membres de l'Union (54) : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Croatie, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Oman, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Suède, Suisse, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Union européenne, Uruguay. Non-membres de l'Union : [9] : Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Malaisie, Myanmar, Nigéria, Pakistan, Philippines, Sénégal Il y avait également des étudiants de la FAO et de l'OEB. voir les figures 23 et 24.
	g) Participation aux activités de formation et d'assistance de l'UPOV	voir l'annexe V du présent document.
	h) Participation aux activités de formation et d'assistance faisant intervenir des membres du personnel de l'UPOV ou des formateurs de l'UPOV au nom du personnel de l'UPOV	voir l'annexe V du présent document.

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
	i) Nombre d'établissements universitaires incorporant des informations sur le système de l'UPOV dans leurs formations et invitant l'UPOV à y contribuer.	voir l'annexe V du présent document.
10. Élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	a) États et organisations ayant reçu un avis positif du Conseil	Arménie voir les figures 18 et 20.
	b) États et organisations ayant reçu des commentaires sur leurs lois	Membres de l'Union (2) : Géorgie et Mexique Non-membres de l'Union (12) : Antigua-et-Barbuda, Arménie, Barbade, Cambodge, Guatemala, Kazakhstan, Malawi, Malaisie, Mongolie, Nigéria (réglementation), Timor-Leste et Zambie voir les figures 18 et 19.
	c) Réunions avec des fonctionnaires nationaux pour traiter des questions en matière de législation	Membres de l'Union (5) : Chine, Géorgie, Israël, Mexique et Nouvelle-Zélande Non-membres de l'Union (14) : Antigua-et-Barbuda, Arménie, Barbade, Brunéi Darussalam, Cambodge, Guatemala, Jamaïque, Kazakhstan, Malaisie, Nigéria, République démocratique populaire lao, Timor-Leste, Zambie et Zimbabwe voir la figure 18 et l'annexe V.
11. Mise en place d'un système de protection des obtentions végétales conforme à la Convention UPOV	a) Nombre de demandes déposées	Nombre de demandes de droits d'obtenteur : Total : 25 135 (2021) <ul style="list-style-type: none"> • déposées par des résidents : 18 910 (2021) • déposées par des non-résidents : 6225 (2021) <ul style="list-style-type: none"> – Asie-Pacifique : 13 562 (2021) – Union européenne : 4904 (2021) – Europe (hors Union européenne) : 2274 (2021) – Amérique du Nord : 2268 (2021) – Amérique latine : 1509 (2021) – Afrique : 538 (2021) – Proche-Orient/Moyen-Orient : 80 (2021) voir 3 a)
	b) Nombre de titres octroyés	15 081 (2021) voir 3 b)
	c) Nombre de titres en vigueur	141 888 (2021) voir 3 c)
	d) Nombre de genres ou espèces protégés par des membres de l'Union	voir 3 d)
	e) Nombre de genres ou espèces végétaux dont des variétés sont protégées	4 214 (2021) voir 3 e)
	f) Élaboration d'un cursus international menant à des qualifications reconnues par l'UPOV	Les discussions avec les partenaires de formation ont eu lieu en 2022 en ce qui concerne la mise en œuvre du projet approuvé par le Comité consultatif relatif à un "certificat international de protection des obtentions végétales reconnu par l'UPOV"

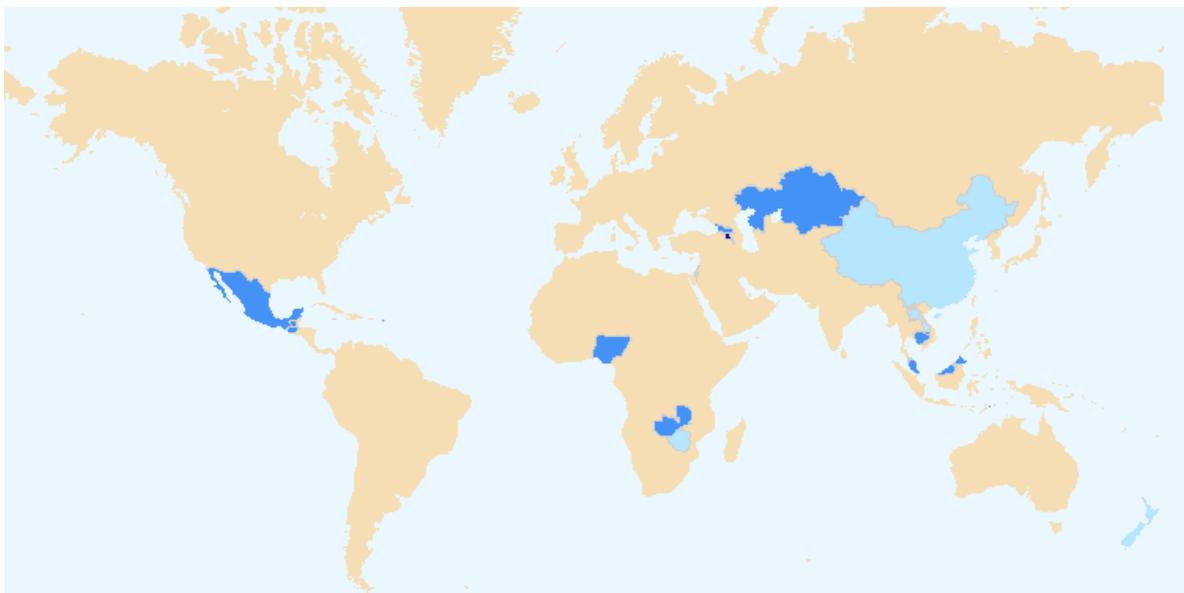
Figure 17. États et organisations ayant contacté le Bureau de l'Union en 2022 pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales et États et organisations ayant entamé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membres de l'Union



Les limites indiquées sur cette carte ne représentent en aucun cas l'expression d'une opinion de la part de l'UPOV concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire.

- États et organisations ayant entamé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membres de l'Union
- États et organisations ayant contacté le Bureau de l'Union pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales

Figure 18. Assistance fournie en vue de l'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales en 2022



Les limites indiquées sur cette carte ne représentent en aucun cas l'expression d'une opinion de la part de l'UPOV concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire.

- États et organisations ayant reçu un avis positif du Conseil de l'UPOV
- États et organisations ayant reçu des commentaires sur leurs lois
- Réunions avec des fonctionnaires nationaux pour traiter des questions en matière de législation

Figure 19. États ou organisations ayant reçu des avis législatifs

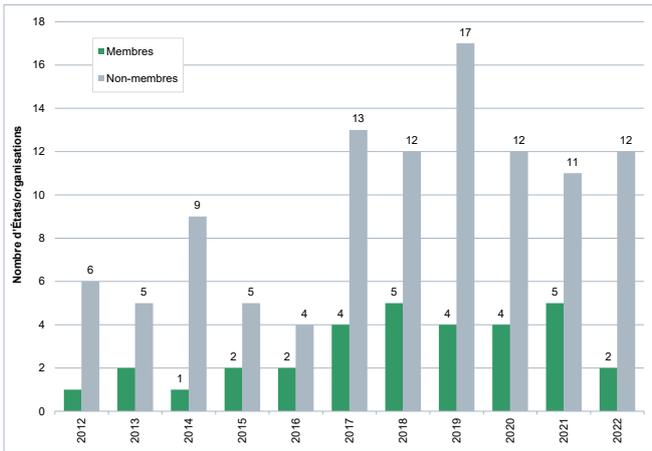


Figure 20. États et organisations ayant reçu un avis positif du Conseil

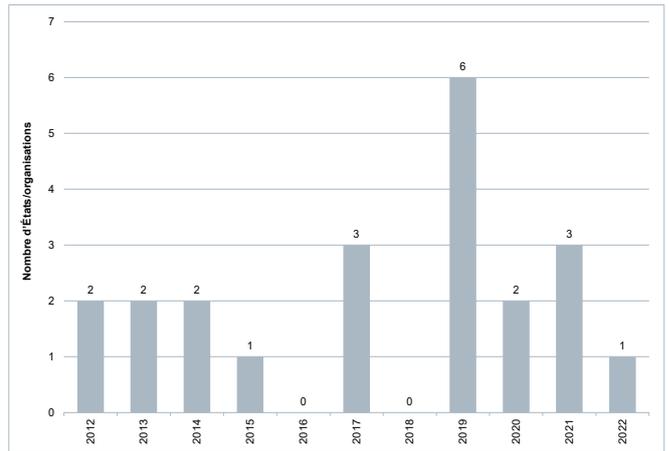


Figure 21. Adhésion à l'Acte de 1991 ou ratification de ce dernier

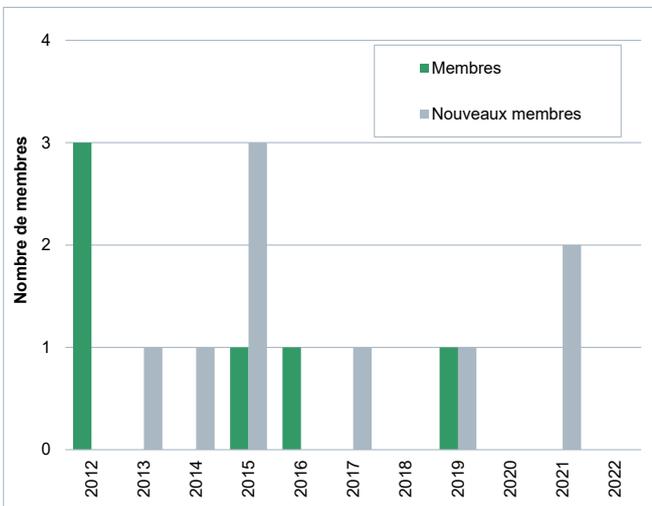
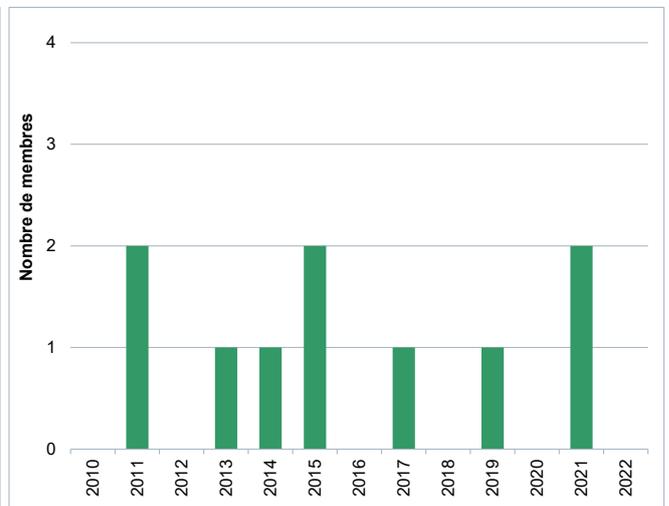


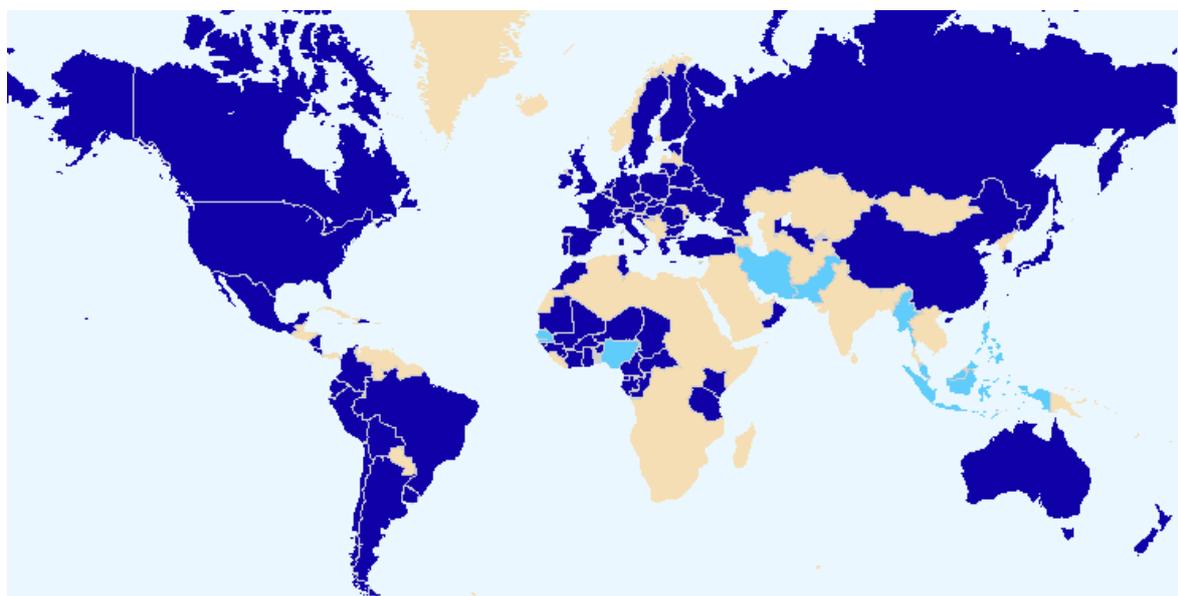
Figure 22. Nouveaux membres de l'Union



Nombre de participants aux principales sessions* des cours d'enseignement à distance de l'UPOV en 2022, par catégorie

Catégorie	Nombre de participants en 2022				
	DL-205	DL-305	DL-305A	DL-305B	Total
Catégorie 1 : fonctionnaires nationaux de membres de l'Union	324	130	69	88	611
Catégorie 2 : fonctionnaires d'États ou d'organisations intergouvernementales ayant le statut d'observateur	18	4	5	3	30
Catégorie 3 : autres (droit d'inscription : 1000 francs suisses)	25	5	0	1	31
Catégorie 4 : exonération discrétionnaire des droits d'inscription pour quelques étudiants	9	2	0	1	12
Total :	376	141	74	93	684

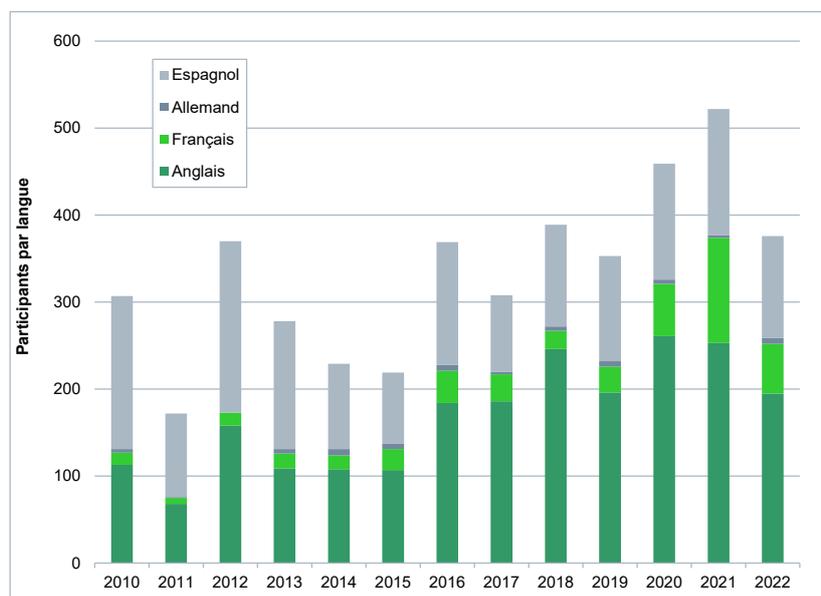
Figure 23. Cours DL-205, DL-305, DL-305A et DL-305B de l'UPOV : participation en 2022



Les limites indiquées sur cette carte ne représentent en aucun cas l'expression d'une opinion de la part de l'UPOV concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire.

■ Membres de l'Union ■ Non-membres de l'Union

Figure 24. Participants à l'ensemble des cours d'enseignement à distance par langue⁵



⁵ Chiffres pour 2021 révisés.

SOUS-PROGRAMME UV.4 : Relations extérieures

Objectifs :

- a) Élargir et renforcer la compréhension du système de l'UPOV de protection des obtentions végétales.
- b) Fournir aux autres organisations intergouvernementales des informations sur la Convention UPOV, en vue d'assurer sa complémentarité avec les autres traités internationaux.

Données relatives à l'exécution :

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
12. Meilleure connaissance du rôle et des activités de l'UPOV	a) Nombre de nouveaux utilisateurs du site Web de l'UPOV	2022 : 118 316 utilisateurs ponctuels (-6,52%) voir la figure 25
	b) Nombre de consultations de la rubrique destinée au grand public sur le site Web de l'UPOV	2022 : 876 805 consultations (+3,75%) voir la figure 26
	c) Nombre de messages publiés sur les réseaux sociaux	2022 : 574 messages sur le compte Twitter de l'UPOV 560 messages sur le compte LinkedIn de l'UPOV 28 messages sur le compte Twitter VSG de l'UPOV ⁶
	d) Nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux	@UPOVint le 31/12/2022 : 2255 abonnés @vsgupov le 31/12/2022 : 722 abonnés compte LinkedIn de l'UPOV : le 31/12/2022 : 3912 abonnés Compte LinkedIn du secrétaire général adjoint (Peter Button) : le 05/12/2022 : 1059 abonnés ⁷ voir les figures 28 et 29
	e) Nombre d'études publiées sur le site Web de l'UPOV	Deux études publiées : <ul style="list-style-type: none"> • Rapport EUIPO-OCVV Influence du système de droit communautaire des variétés végétales sur l'économie de l'Union européenne et sur l'environnement; • Rapport IP Australia : Impact économique des droits d'obteneur en Australie
	f) Nombre de vidéos publiées sur le site Web de l'UPOV	Nouvelles vidéos publiées en 2022 : <ul style="list-style-type: none"> • PAYS-BAS : Comment l'UPOV aide une entreprise familiale de sélection végétale aux Pays-Bas à opérer à l'échelle mondiale • PAYS-BAS : Modèle de la triple hélice – collaboration entre l'université, l'industrie et le gouvernement Découvrez comment ce modèle et la protection des obtentions végétales sont complémentaires • BRÉSIL : Nouvelles variétés de haricot commun (Phaseolus Vulgaris) Résultats obtenus par la société brésilienne de recherche agricole, EMBRAPA, grâce à la protection des obtentions végétales au Brésil • CHINE : Nouvelles variétés d'arbres et d'herbes de qualité mises au point en Chine (Administration nationale des forêts et des herbages (NFGA)) • CHILI : Options améliorées pour les producteurs de framboises au Chili <p>Nombre total de consultations : 38 499</p>

⁶ Les données relatives au compte de Peter Button ne sont pas disponibles (similaire au compte @vsgupov).

⁷ Données au 31 décembre 2022 non disponible.

Résultats attendus	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution
	g) Nombre de consultations sur la page consacrée aux avantages sur le site Web de l'UPOV	2022 : 4412 consultations
	h) Nombre de langues pertinentes dans lesquelles les études et les vidéos sont disponibles	<p>Vidéos sur la page consacrée aux avantages sur le site Web de l'UPOV :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La diversité des variétés de tomate (<i>français, anglais, espagnol</i>) - (Pays-Bas) Triple hélice (<i>anglais</i>) - (Chine) Nouvelles variétés d'arbres et d'herbes de qualité mises au point en Chine (<i>anglais, chinois</i>) - (Brésil) Nouvelles variétés de haricot commun : Résultats obtenus par la société brésilienne de recherche agricole, EMBRAPA, grâce à la protection des obtentions végétales (<i>français, anglais, espagnol</i>) - (Pays-Bas) Comment l'UPOV aide une entreprise familiale de sélection végétale aux Pays-Bas à opérer à l'échelle mondiale (<i>anglais</i>) - (Chili) Options améliorées pour les producteurs de framboises au Chili (<i>anglais, espagnol</i>) - (Pérou) Le système de protection des obtentions végétales : les bénéfices pour le développement du secteur du riz au Pérou (<i>anglais, espagnol</i>) - (Uruguay) Comment la protection des obtentions végétales a permis à un sélectionneur du secteur public de fournir des semences de haute qualité aux agriculteurs (<i>anglais, espagnol</i>) - (Équateur) Le rôle de la protection des obtentions végétales dans la mise au point d'une nouvelle variété de ronces fruitières qui améliore les conditions de travail des agriculteurs (<i>anglais, espagnol</i>) - (Argentine) Utilisation du système de l'UPOV au bénéfice des dépositaires de germoplasme sauvage en Argentine (<i>anglais, espagnol</i>) - Le système de l'UPOV procure des bénéfices à l'agriculture colombienne Colombie (<i>français, anglais, espagnol</i>) - (Chine) Célébration du vingtième anniversaire de l'adhésion de la Chine à la Convention UPOV (<i>anglais</i>) - (Japon) Ashiro Rindo (<i>anglais</i>) - Les producteurs de cerises canadiens bénéficient de la politique du gouvernement (<i>français, anglais, espagnol</i>) - L'industrie de la rose est florissante au Kenya (<i>français, anglais, espagnol</i>) - (Japon) Histoire du riz tsuyahime (<i>français, anglais, chinois, espagnol et thaï</i>) <p>Études :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport de l'UPOV sur l'impact de la protection des obtentions végétales (<i>français, allemand, anglais, espagnol</i>) - Socio-economic benefits of UPOV membership in Viet Nam: An ex-post assessment on plant breeding and agricultural productivity after 10 years (auteur principal : Steffen Noleppa), HFFA Research GmbH (<i>anglais et vietnamien</i>)
	i) Participation à des réunions de parties prenantes compétentes, et avec des parties prenantes compétentes	voir l'annexe V du présent document
	j) Participation de parties prenantes à des événements, à des séminaires et à des colloques	voir l'annexe V du présent document
	k) Initiatives du Partenariat mondial sur les semences	Ne s'applique pas.

Figure 25. Consultations du site Web de l'UPOV^a – Nombre de visiteurs

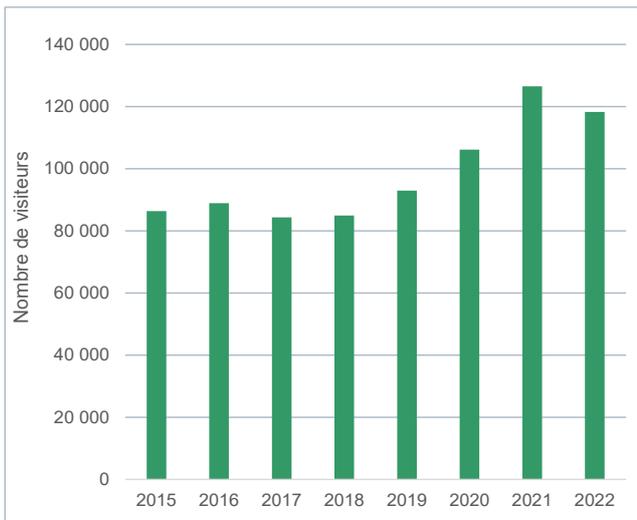


Figure 26. Aperçu de l'activité sur le site Web en 2022 : où vont les utilisateurs⁸?

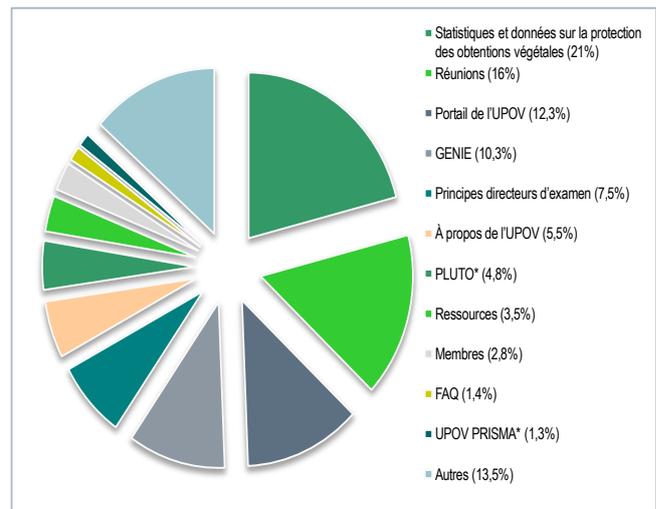


Figure 27. Abonnés au compte @UPOVint et au profil LinkedIn de l'UPOV

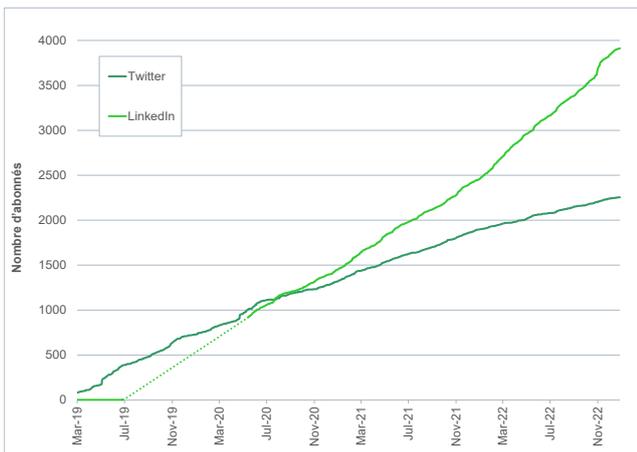
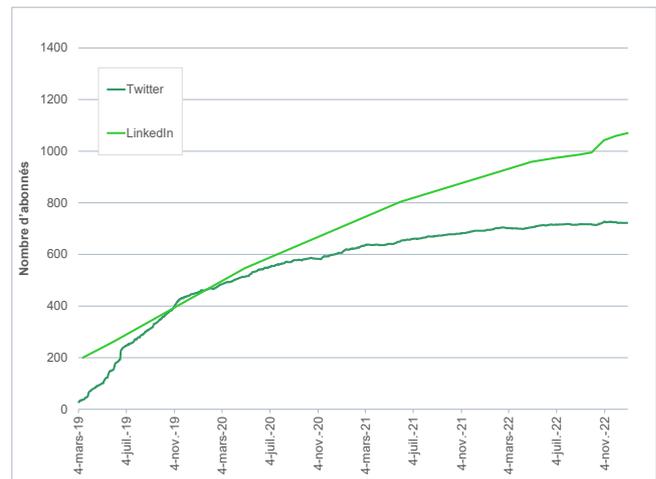


Figure 28. Abonnés aux comptes @vsgupov et de Peter Button



Note : Données suivies du profil de l'UPOV sur LinkedIn à compter du 17 mai 2020. Données suivies du compte @UPOVint à compter du 4 mars 2019.

⁸ PLUTO, UPOV PRISMA : les données correspondent à l'accès à ces bases de données via le site Web (et ne comprennent pas l'accès aux bases de données par des liens directs).

III. ANNEXES

ANNEXE I Ressources extrabudgétaires (fonds fiduciaires)

Les fonds extrabudgétaires (y compris les fonds fiduciaires) alloués par les donateurs sont présentés ci-après.

Donateur fonds fiduciaires	Code du fonds	Solde au 31 décembre 2021	Recettes 2022			Dépenses 2022				Remboursements aux donateurs / Transfert vers un nouveau fonds fiduciaire	Solde au 31 décembre 2022
			Fonds reçus	Différence de change	Recettes totales	Dépenses de personnel	Autres dépenses directes	Frais d'appui administratif	Total des dépenses		
<i>(en francs suisses)</i>											
Canada	UCFIA	17 677	-	-	-	-	6 000	780	6 780	10 897	-
Japon	UJAPN	45 712	666 390	-	666 390	-	402 091	52 272	454 363	-	257 739
Pays-Bas	U_UNLD	45	-	-	-	-	43	2	45	-	-
Multidonateur UPOV PRISMA	U_PRIS	20 463	20 194	-	20 194	-	11 340	1 474	12 814	-	27 843
États-Unis d'Amérique	U_USA	-	143 689	-	143 689	-	120 383	9 593	129 976	-	13 713
TOTAL		83 897	830 273	-	830 273	-	539 857	64 121	603 978	10 897	299 295

Recettes et dépenses par fonds pour l'année 2022

Canada <i>(en francs suisses)</i>	
Solde au 1^{er} janvier 2022	17 677
<i>Recettes</i>	
Fonds reçus	-
Intérêts	-
<i>Dépenses</i>	
Missions de fonctionnaires	-
Voyages de tiers	-
Conférences	6 000
Autres services contractuels	-
Frais bancaires	-
Total des dépenses directes	6 000
Frais administratifs	780
<i>Remboursement aux donateurs</i>	(10 897)
Fonds disponibles au 31 décembre 2022	-

Note : Fonds fiduciaire du Gouvernement canadien destiné à mettre en œuvre un projet d'assistance technique au Sénégal visant à améliorer la capacité du Ministère de l'agriculture et de l'infrastructure rurale concernant certains aspects de l'agriculture, notamment la formation et le renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du système de protection des droits d'obteneurs par la propriété intellectuelle de l'UPOV.

Japon (en francs suisses)		
Solde au 1^{er} janvier 2022		45 712
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	666 390	
Intérêts	-	666 390
<i>Dépenses</i>		
Missions de fonctionnaires	4 999	
Voyages de tiers	-	
Conférences	17 025	
Autres services contractuels	379 622	
Frais bancaires	445	
Total des dépenses directes	402 091	
Frais administratifs	52 272	(454 363)
Fonds disponibles au 31 décembre 2022		257 739

Note : Fonds fiduciaire du Gouvernement japonais destiné à financer des séminaires et ateliers régionaux sur la protection des obtentions végétales en Asie et l'élaboration du projet pilote EAPVP.

Pays-Bas (en francs suisses)		
Solde au 1^{er} janvier 2022		45
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	-	
Intérêts	-	-
<i>Dépenses</i>		
Missions de fonctionnaires	-	
Voyages de tiers	-	
Conférences	-	
Autres services contractuels	-	
Frais bancaires	43	
Total des dépenses directes	43	
Frais administratifs	2	(45)
Fonds disponibles au 31 décembre 2022		-

Note : Ressources extrabudgétaires provenant des Pays-Bas destinées à mettre en place et à promouvoir le système de protection des obtentions végétales de l'UPOV.

Coûts UPOV PRISMA (nouveau PRISMA) (en francs suisses)		
Solde au 1^{er} janvier 2022		20 463
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	20 194	20 194
Intérêts	-	
<i>Dépenses</i>		
Missions de fonctionnaires	-	(12 814)
Voyages de tiers	-	
Conférences	-	
Autres services contractuels	11 340	
Frais bancaires	-	
Total des dépenses directes	11 340	
Frais administratifs	1 474	
Fonds disponibles au 31 décembre 2022		27 843

Note : Cet outil en ligne facilite le dépôt de demandes de protection des obtentions végétales auprès des services de protection des obtentions végétales des membres participants de l'Union. Le fonds UPOV PRISMA est une contribution provenant de Naktuinbouw (Pays-Bas) destinée à soutenir le développement de l'outil UPOV PRISMA.

États-Unis d'Amérique (en francs suisses)		
Solde au 1^{er} janvier 2022		-
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	143 689	143 689
Intérêts	-	
<i>Dépenses</i>		
Missions de fonctionnaires	-	(129 976)
Voyages de tiers	-	
Conférences	120 383	
Autres services contractuels	-	
Frais bancaires	-	
Total des dépenses directes	120 383	
Frais administratifs	9 593	
Fonds disponibles au 31 décembre 2022		13 713

Note : Ressources extrabudgétaires provenant du Gouvernement des États-Unis d'Amérique destinées à financer des activités éducatives sur la protection de la propriété intellectuelle dans le domaine de la protection des obtentions végétales.

[L'annexe II suit]

ANNEXE II Fonds de roulement et contributions

Fonds de roulement au 31 décembre 2022

En vertu de l'article 4.2 de son Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV (voir le document UPOV/INF/4/6), l'UPOV dispose d'un fonds de roulement. Conformément à l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, ce fonds de roulement s'élève à 578 345 francs suisses. La participation de chacun des membres de l'Union, calculée conformément à la décision du Conseil prise à sa vingt-troisième session extraordinaire, tenue à Genève le 7 avril 2006 (voir le document C(Extr.)/23/5 "Compte rendu", paragraphe 12, annexe II, et le document UPOV/INF/13/2, annexe) est la suivante :

Membre de l'Union	Montant (en francs suisses)	Membre de l'Union	Montant (en francs suisses)
Afrique du Sud	8 333	Lettonie	1 667
Albanie	1 667	Lituanie	1 667
Allemagne	41 667	Macédoine du Nord	1 667
Argentine	4 167	Maroc	1 667
Australie	8 333	Mexique	6 250
Autriche	12 500	Monténégro	1 667
Azerbaïdjan	1 667	Nicaragua	1 667
Bélarus	1 667	Norvège	8 333
Belgique	8 333	Nouvelle-Zélande	8 333
Bolivie (État plurinational de)	1 667	Oman	8 333
Bosnie-Herzégovine	1 667	Organisation africaine de la propriété intellectuelle	1 667
Brésil	2 083	Ouzbékistan	1 667
Bulgarie	1 667	Panama	1 667
Canada	8 333	Paraguay	1 667
Chili	1 667	Pays-Bas	24 999
Chine	16 666	Pérou	1 667
Colombie	1 667	Pologne	4 167
Costa Rica	1 667	Portugal	4 167
Croatie	1 667	République de Corée	12 500
Danemark	8 333	République de Moldova	1 667
Égypte	1 667	République dominicaine	1 667
Équateur	1 667	République tchèque	4 167
Espagne	12 500	République-Unie de Tanzanie	1 667
Estonie	1 667	Roumanie	1 667
États-Unis d'Amérique	41 667	Royaume-Uni	41 667
Fédération de Russie	16 666	Saint-Vincent-et-les Grenadines	1 667
Finlande	8 333	Serbie	1 667
France	41 667	Singapour	1 667
Géorgie	1 667	Slovaquie	4 167
Ghana	1 667	Slovénie	1 667
Hongrie	4 167	Suède	8 333
Irlande	8 333	Suisse	8 333
Islande	1 667	Trinité-et-Tobago	1 667
Israël	4 167	Tunisie	1 667
Italie	16 666	Türkiye	4 167
Japon	41 667	Ukraine	4 167
Jordanie	1 667	Union européenne	41 667
Kenya	1 667	Uruguay	1 667
Kirghizistan	1 667	Viet Nam	1 667
		Total	578 345

Contributions des membres de l'Union

Membres de l'Union	Contribution	Montant dû en janvier 2022 (en francs suisses)	Membres de l'Union	Contribution	Montant dû en janvier 2022 (en francs suisses)
Afrique du Sud	1	53 641	Lettonie	0,2	10 728
Albanie	0,2	10 728	Lituanie	0,2	10 728
Allemagne	5	268 205	Macédoine du Nord	0,2	10 728
Argentine	0,5	26 820	Maroc	0,2	10 728
Australie	1	53 641	Mexique	0,75	40 231
Autriche	0,75	40 231	Monténégro	0,2	10 728
Azerbaïdjan	0,2	10 728	Nicaragua	0,2	10 728
Bélarus	0,2	10 728	Norvège	1	53 641
Belgique	1,5	80 462	Nouvelle-Zélande	1	53 641
Bolivie (État plurinational de)	0,2	10 728	Oman	1	53 641
Bosnie-Herzégovine	0,2	10 728	Organisation africaine de la propriété intellectuelle	0,2	10 728
Bésil	0,25	13 410	Ouzbékistan	0,2	10 728
Bulgarie	0,2	10 728	Panama	0,2	10 728
Canada	1	53 641	Paraguay	0,2	10 728
Chili	0,2	10 728	Pays-Bas	3	160 923
Chine	2	107 282	Pérou	0,2	10 728
Colombie	0,2	10 728	Pologne	0,5	26 820
Costa Rica	0,2	10 728	Portugal	0,2	10 728
Croatie	0,2	10 728	République de Corée	1,5	80 462
Danemark	0,5	26 820	République de Moldova	0,2	10 728
Égypte	0,2	10 728	République dominicaine	0,2	10 728
Équateur	0,2	10 728	République tchèque	0,5	26 820
Espagne	2	107 282	République-Unie de Tanzanie	0,2	10 728
Estonie	0,2	10 728	Roumanie	0,2	10 728
États-Unis d'Amérique	5	268 205	Royaume-Uni	2	107 282
Fédération de Russie	2	107 282	Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,2	10 728
Finlande	1	53 641	Serbie	0,2	10 728
France	5	268 205	Singapour	0,2	10 728
Géorgie	0,2	10 728	Slovaquie	0,5	26 820
Ghana	0,2	10 728	Slovénie	0,2	10 728
Hongrie	0,5	26 820	Suède	1,5	80 462
Irlande	1	53 641	Suisse	1,5	80 462
Islande	0,2	10 728	Trinité-et-Tobago	0,2	10 728
Israël	0,5	26 820	Tunisie	0,2	10 728
Italie	2	107 282	Türkiye	0,5	26 820
Japon	5	268 205	Ukraine	0,2	10 728
Jordanie	0,2	10 728	Union européenne	5	268 205
Kenya	0,2	10 728	Uruguay	0,2	10 728
Kirghizistan	0,2	10 728	Viet Nam	0,2	10 728
			Total		3 569 798

Paiements des contributions reçus d'avance

Contributions pour 2023, déjà reçues au 31 décembre 2022	
Membres de l'Union	Montant <i>(en francs suisses)</i>
Australie	53 641
Costa Rica	10 728
Équateur	132
Irlande	53 641
Japon	268 205
Kenya	10 728
Lituanie	21 456
Mexique	108
Norvège	53 641
Nouvelle-Zélande	53 641
Pologne	26 820
Slovaquie	26 820
Union européenne	695
Total paiements de contributions par anticipation	580 256

Montants non payés au titre des contributions et du fonds de roulement au 31 décembre 2022

Membres de l'Union (78)	Pas d'arriérés/année(s) d'arriérés	Montant des arriérés (en francs suisses)		Membres de l'Union (78)	Pas d'arriérés/année(s) d'arriérés	Montant des arriérés (en francs suisses)	
			Total				Total
Afrique du Sud	Pas d'arriérés			Lettonie	Pas d'arriérés		
Albanie	Pas d'arriérés			Lituanie	Pas d'arriérés		
Allemagne	Pas d'arriérés			Macédoine du Nord	Contribution 2022		10 728
Argentine	Contribution 2022		26 820	Maroc	Pas d'arriérés		
Australie	Pas d'arriérés			Mexique	Pas d'arriérés		
Autriche	Pas d'arriérés			Monténégro	Pas d'arriérés		
Azerbaïdjan	Pas d'arriérés			Nicaragua	Pas d'arriérés		
Bélarus	Pas d'arriérés			Norvège	Pas d'arriérés		
Belgique	Pas d'arriérés			Nouvelle-Zélande	Pas d'arriérés		
Bolivie (État plurinational de)	Contribution 2022		10 728	Oman	Pas d'arriérés		
Bosnie-Herzégovine	Pas d'arriérés			Organisation africaine de la propriété intellectuelle	Pas d'arriérés		
Bésil	Pas d'arriérés			Ouzbékistan	Pas d'arriérés		
Bulgarie	Pas d'arriérés			Panama	Pas d'arriérés		
Canada	Pas d'arriérés			Paraguay	Pas d'arriérés		
Chili	Contribution 2021 (solde)	359		Pays-Bas	Pas d'arriérés		
	Contribution 2022	10 728	11 087	Pérou	Pas d'arriérés		
Chine	Pas d'arriérés			Pologne	Pas d'arriérés		
Colombie	Pas d'arriérés			Portugal	Pas d'arriérés		
Costa Rica	Pas d'arriérés			République de Corée	Pas d'arriérés		
Croatie	Pas d'arriérés			République de Moldova	Pas d'arriérés		
Danemark	Pas d'arriérés			République dominicaine	Contribution 2022 (solde)		230
Égypte	Pas d'arriérés			République tchèque	Pas d'arriérés		
Équateur	Pas d'arriérés			République-Unie de Tanzanie	Pas d'arriérés		
Espagne	Pas d'arriérés			Roumanie	Pas d'arriérés		
Estonie	Pas d'arriérés			Royaume-Uni	Pas d'arriérés		
États-Unis d'Amérique	Pas d'arriérés			Saint-Vincent-et-les Grenadines	Contribution 2022	10 728	
Fédération de Russie	Contribution 2022 (solde)		10 666		Fonds de roulement	1 667	12 395
Finlande	Pas d'arriérés			Serbie	Pas d'arriérés		
France	Pas d'arriérés			Singapour	Pas d'arriérés		
Géorgie	Pas d'arriérés			Slovaquie	Pas d'arriérés		
Ghana	Pas d'arriérés			Slovénie	Pas d'arriérés		
Hongrie	Pas d'arriérés			Suède	Pas d'arriérés		
Irlande	Pas d'arriérés			Suisse	Pas d'arriérés		
Islande	Pas d'arriérés			Trinité-et-Tobago	Pas d'arriérés		
Israël	Pas d'arriérés			Tunisie	Pas d'arriérés		
Italie	Pas d'arriérés			Türkiye	Pas d'arriérés		
Japon	Pas d'arriérés			Ukraine	Contribution 2021	10 728	
Jordanie	Pas d'arriérés				Contribution 2022	10 728	21 456
Kenya	Pas d'arriérés			Union européenne	Pas d'arriérés		
Kirghizistan	Pas d'arriérés			Uruguay	Pas d'arriérés		
				Viet Nam	Pas d'arriérés		
				Total			104 110

[L'annexe III suit]

ANNEXE III Situation en ce qui concerne l'UPOV

Le tableau ci-après contient des informations détaillées sur la situation en ce qui concerne l'UPOV.

Membres de l'UPOV

Afrique du Sud ¹	Colombie ¹	Islande ²	Oman ²	Royaume-Uni ²
Albanie ²	Costa Rica ²	Israël ²	Organisation africaine de la propriété intellectuelle ^{2,4}	Saint-Vincent-et-les Grenadines ²
Allemagne ²	Croatie ²	Italie ¹	Ouzbékistan ²	Serbie ²
Argentine ¹	Danemark ²	Japon ²	Panama ²	Singapour ²
Australie ²	Égypte ²	Jordanie ²	Paraguay ¹	Slovaquie ²
Autriche ²	Équateur ¹	Kenya ²	Pays-Bas ²	Slovénie ²
Azerbaïdjan ²	Espagne ²	Kirghizistan ²	Pérou ²	Suède ²
Bélarus ²	Estonie ²	Lettonie ²	Pologne ²	Suisse ²
Belgique ²	États-Unis d'Amérique ²	Lituanie ²	Portugal ¹	Trinité-et-Tobago ¹
Bolivie (État plurinational de) ¹	Fédération de Russie ²	Macédoine du Nord ²	République de Corée ²	Tunisie ²
Bosnie-Herzégovine ²	Finlande ²	Maroc ²	République de Moldova ²	Türkiye ²
Brsil ¹	France ²	Mexique ¹	République dominicaine ²	Ukraine ²
Bulgarie ²	Géorgie ²	Monténégro ²	République tchèque ²	Union européenne ^{2,3}
Canada ²	Ghana ²	Nicaragua ¹	République-Unie de Tanzanie ²	Uruguay ¹
Chili ¹	Hongrie ²	Norvège ¹	Roumanie ²	Viet Nam ²
Chine ¹	Irlande ²	Nouvelle-Zélande ¹		

(Total 78)

¹ L'Acte de 1978 est le dernier Acte auquel 17 États ont adhéré.

² L'Acte de 1991 est le dernier Acte auquel 59 États et deux organisations ont adhéré.

³ A adopté un système de protection des droits d'obtenteur qui couvre le territoire de ses 27 États membres (*Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède*).

⁴ A adopté un système de protection des droits d'obtenteur qui couvre le territoire de ses 17 États membres (*Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo*).

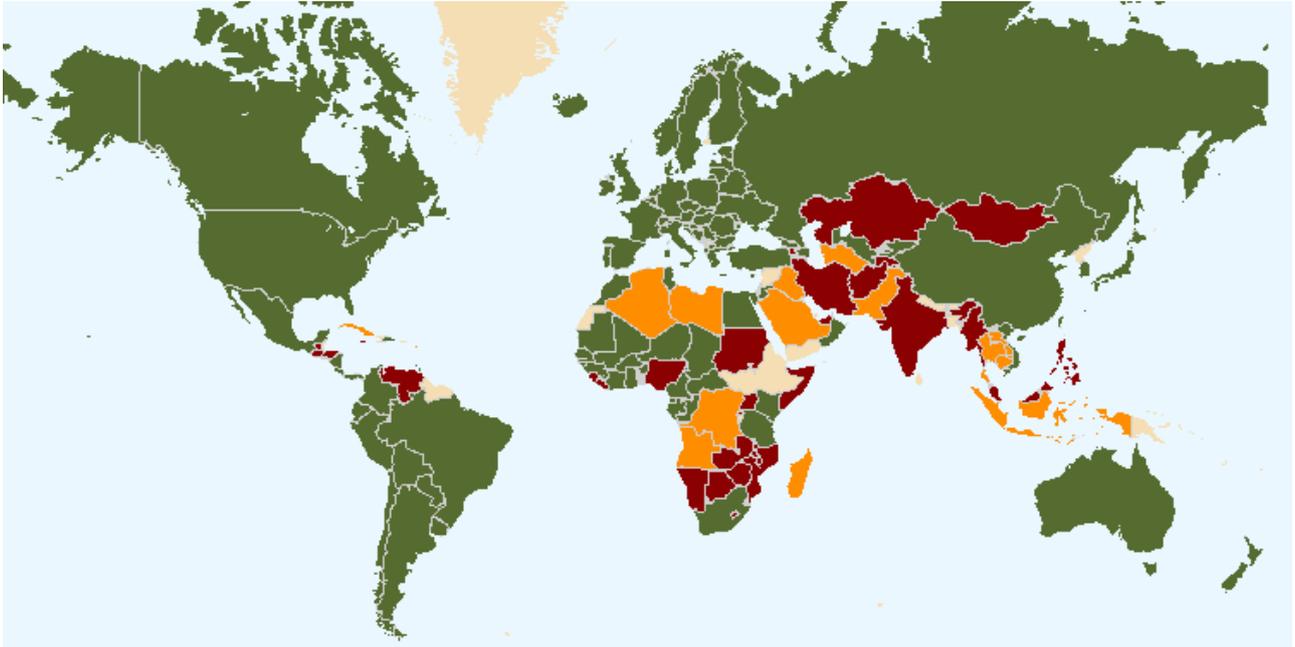
États et organisations intergouvernementales ayant engagé la procédure d'adhésion à la Convention UPOV

Afghanistan, Arménie, Brunéi Darussalam, Émirats arabes unis, Guatemala, Honduras, Inde, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Kazakhstan, Malaisie, Maurice, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Philippines, Tadjikistan, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe, ainsi que l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO).

États et organisations intergouvernementales ayant été en contact avec le Bureau de l'Union en vue d'obtenir une assistance pour l'élaboration de lois fondées sur la Convention UPOV

Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahreïn, Barbade, Cambodge, Cuba, Chypre, El Salvador, Indonésie, Iraq, République démocratique populaire lao, Libye, Liechtenstein, Malawi, Mozambique, Namibie, Pakistan, Soudan, Thaïlande, Tonga, Turkménistan et Zambie, ainsi que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

La carte ci-après donne un aperçu graphique de l'évolution de la situation en ce qui concerne l'UPOV à la fin de 2022.



Les limites indiquées sur cette carte ne représentent en aucun cas l'expression d'une opinion de la part de l'UPOV concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire.

- 78 membres de l'UPOV couvrant 97 États à la fin de 2022
- 19 États et une organisation intergouvernementale avaient entamé la procédure d'adhésion à la Convention UPOV à la fin de 2022
- 23 États et une organisation intergouvernementale avaient pris contact avec le Bureau de l'Union afin de solliciter une aide pour l'élaboration de lois fondées sur la Convention UPOV à la fin de 2022

[L'annexe IV suit]

ANNEXE IV Membres de l'Union

La présente annexe indique la situation des membres de l'Union vis-à-vis de la Convention et de ses divers actes, au 31 décembre 2022 (voir les articles 31 et 32 de la Convention de 1961, l'article 32.1) de l'Acte de 1978 et l'article 34.2) de l'Acte de 1991).



https://www.upov.int/edocs/mdocs/upov/fr/c_57/c_57_2_annex_iv.pdf

[L'annexe V suit]

ANNEXE V Liste des activités en 2022



https://www.upov.int/edocs/mdocs/upov/fr/c_57/c_57_2_annex_v.pdf

[L'appendice suit]

IV. APPENDICE

Sigles et abréviations

Termes de l'UPOV

BMT	Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN
CAJ	Comité administratif et juridique
DL-205	Cours d'enseignement à distance de l'UPOV "Introduction au système UPOV de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV"
DL-305	Cours d'enseignement à distance de l'UPOV "Examen des demandes de droits d'obtenteur"
DL-305A	Cours d'enseignement à distance de l'UPOV "Administration des droits d'obtenteur" (partie A du cours DL-305)
DL-305B	Cours d'enseignement à distance de l'UPOV "Examen DHS" (partie B du cours DL-305)
Examen DHS	Distinction, homogénéité et stabilité
EAF (voir également UPOV PRISMA)	Formulaire de demande électronique de l'UPOV
EAM	Réunion sur le dépôt électronique des demandes
Variété essentiellement dérivée	Variété essentiellement dérivée
Bureau	Bureau de l'Union
Droit d'obtenteur	Droit d'obtenteur
PLUTO	Base de données de l'UPOV sur les variétés végétales
TC	Comité technique
TC-EDC:	Comité de rédaction élargi du Comité technique
TWA	Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC	Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
TWF	Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWM	Groupe de travail technique sur les méthodes et techniques d'essai
TWO	Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWP	Groupe(s) de travail technique(s)
TWV	Groupe de travail technique sur les plantes potagères
UPOV e-PVP	UPOV e-PVP comprend une série d'outils électroniques destinés à la mise en œuvre du système de protection des obtentions végétales de l'UPOV par les membres de l'UPOV. Il comprend UPOV PRISMA, le module UPOV e-PVP d'administration, le module UPOV e-PVP d'échange de rapports d'examen DHS et la base de données PLUTO.
UPOV PRISMA	Outil de demande de droit d'obtenteur UPOV PRISMA
WSP	Partenariat mondial sur les semences

Sigles (figurant également à l'annexe V)

2050Today	Initiative d'action en faveur du climat réunissant une communauté d'institutions de la Genève internationale
AFSTA	Association africaine du commerce des semences
AIPH	Association internationale des producteurs de l'horticulture
AIPPI	Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle
AOHE	Association des obtenteurs horticoles européens
APBEBES	Association for Plant Breeding for the Benefit of Society
APSA	Association des semenciers d'Asie et du Pacifique
ARIPO	Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BruIPO	Office de la propriété intellectuelle du Brunéi Darussalam
CARDI	Institut de recherche et de développement agricoles du Cambodge
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CarlPI	Projet du CARIFORUM sur les droits de propriété intellectuelle et l'innovation
CATIE	Centre de recherche et de formation en matière d'agriculture tropicale

CDB	Convention sur la diversité biologique
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
GCGRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
CIOPORA	Communauté internationale des obtenteurs de plantes horticoles de reproduction asexuée
CIPO (Saint-Vincent-et-les Grenadines)	Office du commerce et de la propriété intellectuelle
CLI	CropLife International
CNIPA	Administration nationale chinoise de la propriété intellectuelle
COPA/COGECA	Comité des organisations professionnelles agricoles/Confédération générale des coopératives agricoles
CORAF	Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles
OCVV	Office communautaire des variétés végétales de l'Union européenne
Forum EAPVP	Forum sur la protection des obtentions végétales en Asie orientale
Projet pilote EAPVP	Projet pilote sur le Forum sur la protection des obtentions végétales en Asie orientale
SEAE	Service européen pour l'action extérieure
EMBO	Organisation européenne de biologie moléculaire
EPSO	European Plant Science Organisation
EUIPO	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GES	Geneva English School
GEVES (France)	Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences
INASE (Argentine)	Instituto Nacional de Semillas (Institut national des semences de l'Argentine)
INDECOPI (Pérou)	Instituto Nacional de Defensa de la Competencia y de la Protección de la Propiedad Intelectual (Institut national pour la défense de la concurrence et de la protection de la propriété intellectuelle du Pérou)
INIA (Pérou)	Instituto Nacional de Innovación Agraria (Institut national d'innovation agricole)
INIFAP (Mexique)	Instituto Nacional de Investigaciones Forestales, Agrícolas y Pecuarias (Institut national de recherche forestière, agronomique et animalière)
InnoVar	Projet financé par l'UE "Nouvelle génération d'examen de la variété visant à améliorer la culture des terres agricoles européennes"
INPA	Institut National de Recherche Agricole
INTA	Instituto Nicaragüense de Tecnología Agropecuaria (Institut nicaraguayen de technologie agronomique)
IP Key LA	IP Key Amérique latine
IP Key SEA	IP Key Asie du Sud-Est
ISF	International Seed Federation
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
ISTA	Association internationale d'essais de semences
TIRPAA	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
UIT	Union internationale des communications
JIPO	Office de la propriété intellectuelle de la Jamaïque
LESI-YMC	Licensing Executives Society International-Young Members Congress
MAPA (Espagne)	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement alimentaire de l'Espagne
Naktuinbouw	Service d'inspection de l'horticulture des Pays-Bas
NASC (Nigéria)	National Agricultural Seed Council of Nigeria
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFINASE (Costa Rica)	Oficina Nacional de Semillas (Bureau national des semences)
OREVADO (République dominicaine)	Service de l'enregistrement des obtentions végétales et de la protection des droits d'obteneur de la République dominicaine
PAIRED	Partnership for Agricultural Research, Education and Development

SAA	Seed Association of the Americas
SEMAE (France)	L'interprofession des semences et plants
SENADI (Équateur)	Servicio Nacional de Derechos Intelectuales (Service national des droits de propriété intellectuelle)
SNICS (Mexique)	Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (Service national d'inspection des semences et de la certification du Mexique)
SNL	Structure Nationale de Liaison
THASTA	Association thaïlandaise du commerce des semences
ONU	Organisation des Nations Unies
UNIGE	Université de Genève
USDA	Département de l'agriculture des États-Unis d'Amérique
USPTO	Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique
OMA	Organisation mondiale des agriculteurs
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OMC	Organisation mondiale du commerce

^a Définitions des statistiques de consultation du site Web utilisées dans le présent rapport :

- Les "utilisateurs" sont les personnes qui ont effectué au moins une session au cours de la période donnée.
- Une "session" désigne une série d'interactions de l'utilisateur avec le site Web dans un laps de temps donné. Par exemple, une seule session peut comprendre de multiples consultations de pages, événements, interactions sociales et transactions électroniques. Un même utilisateur peut ouvrir plusieurs sessions. Ces sessions peuvent avoir lieu le même jour, ou sur plusieurs jours, semaines ou mois. Dès qu'une session prend fin, il est possible d'en ouvrir une nouvelle. Il existe deux méthodes pour mettre fin à une session :
 - Expiration temporelle :
 - après 30 minutes d'inactivité
 - à minuit
 - Changement de campagne :
 - lorsqu'un utilisateur arrive via une campagne, quitte le site et revient via une autre campagne.
- L'expression "consultations ponctuelles" correspond au nombre de consultations du site Web au cours desquelles la page en question a été consultée au moins une fois.
- Le terme "consultations" correspond au nombre total de consultations d'une page. Si le même utilisateur consulte plusieurs fois une page donnée au cours de la même session, toutes les consultations sont comptabilisées.
- Le "nombre de consultations" correspond au nombre d'appareils utilisés pour consulter le site Web durant un mois (une personne peut utiliser plus d'un appareil).

[Fin de l'appendice et du document]